

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. CAMILLE GENEST, président

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 mai 1999, à 19 h 30
Au Motel Bellevue
Cap-aux-Meules
Iles-de-la-Madeleine

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MAI 1999.....1

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PÉRIODE DE QUESTIONS:

M. FRANÇOIS BOURQUE2

M. GEORGES GAUDET7

MME HÉLÈNE CHEVRIER19

M. ANTOINE LANGFORD37

REPRISE DE LA SÉANCE.....45

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. DAMIEN TURBIDE45

PRÉSENTATION DE M. LOUIS MORNEAU (MRN).....66

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GEORGES GAUDET71

M. ANTOINE LANGFORD74

FIN DE LA SÉANCE79

* * *

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Alors, bienvenue à cette deuxième séance de consultations publiques sur la gestion de l'eau au Québec. Hier, nous avons présenté le portrait régional, la situation particulière des Îles-de-la-Madeleine et aussi le contexte général contenu dans le document de consultation du Ministère de l'Environnement.

10 Nous avons du côté des personnes ressources à ma gauche monsieur Jeannot Gagnon de la MRC, monsieur Gérard Cyr qui est maire suppléant à L'Étang-du-Nord, monsieur Lucien Vigneault de REPIC, monsieur Réjean Morneau d'Hydro-Québec et monsieur Jeannot Leblanc d'Hydro-Québec.

15 Pour la table de droite, je demanderais à monsieur Serge Tourangeau qui est le porte-parole principal de l'équipe gouvernementale de présenter les personnes ressources du gouvernement.

M. SERGE TOURANGEAU :

20 Oui, Monsieur le Président. Immédiatement à ma droite, monsieur François Fortin de la direction régionale du Ministère de l'Environnement; monsieur Pierre Auger, politiques municipales du Ministère de l'Environnement; monsieur Michel Ouellet des eaux souterraines; monsieur Louis Morneau du Ministère des Ressources Naturelles, direction des produits pétroliers et monsieur Robert Tremblay du Ministère des Ressources Naturelles également du secteur mines.

LE PRÉSIDENT :

30 Alors, mon nom est Camille Genest, j'ai l'honneur et le plaisir de présider cette séance. Le responsable du son et de l'ensemble de la logistique qui s'active derrière vous est monsieur Stéphane Laferrière; le sténographe est monsieur Bernard Raveau et la secrétaire de la Commission en arrière qui va recevoir les personnes qui veulent poser des questions, qui veulent s'inscrire au registre et elle vous attend tout de suite si vous voulez le faire, madame Anne-Marie Gaulin.

35 Je vous rappelle que tous les documents de la Commission sont consultables à la Bibliothèque municipale du 460, chemin Principal de Cap-aux-Meules aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque. Et nous avons vérifié aujourd'hui, effectivement, tous les documents sont disponibles et bien classés et facilement accessibles.

Au cours de la soirée, j'aimerais vous rappeler à la demande de monsieur Raveau à chacune des personnes de parler correctement devant le micro pour que les enregistrements soient effectués correctement.

Nous avons 2 personnes d'inscrites pour l'instant et j'inviterais monsieur François Bourque à se présenter, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS BOURQUE :

Bonsoir, Monsieur le Président. Je pensais qu'il y avait une petite partie de présentation encore avant mais si j'ai bien compris l'ensemble de la présentation était hier et ce soir, ça s'adresse seulement aux questions du public?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Hier soir, on a eu la présentation du document du portrait régional. Moi, j'ai fait une mise en contexte en rappelant les grandes lignes du document de consultation. Nous avons eu une présentation aussi de monsieur Michel Ouellet sur le contexte hydrogéologique propre aux Îles-de-la-Madeleine. Et ce soir, nous aurons une présentation également de monsieur Louis Morneau du Ministère des Ressources Naturelles.

M. FRANÇOIS BOURQUE :

J'aurais peut-être une question qui peut peut-être sembler un peu large. Suite aux études un petit peu de monsieur Sylvestre, on a quand même pu dresser un bilan assez complet pour ce qui est des ressources des nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine. Cependant, alors qu'à l'extérieur, la majorité du continent, même une bonne partie de la Gaspésie, chaque fois qu'on s'intéresse aux eaux souterraines, on va toujours procéder un petit peu par la preuve de bassin versant.

C'est peut-être plus simple dans le sens où la majorité des villages, des villes de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et l'ensemble du Québec sont situés pour la plupart dans un grand bassin versant, en tout cas, font un grand versant et duquel découle une rivière, c'est beaucoup plus simple probablement d'analyser ce bassin versant-là.

Aux Îles-de-la-Madeleine, le contexte fait en sorte que pour une municipalité on peut avoir peut-être, je sais pas, une dizaine, une douzaine de petits, de microbassins versants, si on veut, desquels ressortent des petits ruisseaux souvent qu'on retrouve à peine sur les cartes.

Je me demandais, est-ce que c'est quand même envisageable au niveau de l'eau potable aux Îles-de-la-Madeleine de s'imaginer qu'on va pouvoir gérer un petit peu cette ressource-là en tenant compte quand même de ces bassins versants-là qui sont, même si les cours d'eau qu'on y retrouve peuvent sembler marginaux, j'ai tout de même l'impression que

85 c'est quand même pas négligeable et que c'est peut-être une approche qui pourrait sembler intéressante?

LE PRÉSIDENT :

90 Vous demandez si les eaux souterraines peuvent être gérées selon l'approche par bassin versant?

M. FRANÇOIS BOURQUE :

95 Oui.

LE PRÉSIDENT :

100 Je vais demander à monsieur Auger et monsieur Ouellet de donner la réponse, s'il vous plaît.

M. MICHEL OUELLET :

105 Je commencerais peut-être par une mise en contexte. La raison peut-être pour laquelle quand on parle d'un bassin versant pour les eaux de surface comme unité de gestion, là, de la ressource eau, dans le fond ce qu'on veut faire, c'est identifier tous les intervenants, les acteurs, les usagers de la ressource, sans exactement dire les usagers de la ressource mais ceux qui de par leurs activités sont susceptibles d'affecter, soit la qualité ou la quantité des eaux, eaux de surface on entend au niveau du bassin versant.

110 Donc, c'est l'idée d'utiliser le bassin versant comme, je dirais, subdivision territoriale. Dans le fond, c'est pour identifier ces acteurs-là.

115 Pour les eaux souterraines, d'intégrer la dimension eaux souterraines à l'intérieur du bassin versant, ça va de soi puis ça ne pose pas comme tel de problème. Mais je dirais, ce n'est pas nécessairement une nécessité, d'accord.

120 Ce que je veux dire par là, c'est que si on s'intéresse, notre objet pour un territoire donné c'est l'eau souterraine, la ressource eau souterraine, de procéder par bassin versant ce n'est pas nécessairement... ce n'est pas, je dirais, un passage obligé. Pourquoi? Parce que si on regarde la dynamique de l'écoulement des eaux souterraines, on va se rendre compte que ce qui va influencer les directions d'écoulements des eaux souterraines, les masses d'eaux souterraines à considérer, donc, pour identifier les acteurs, c'est avant tout la formation géologique aquifère.

125 C'est réellement dans le fond cette unité-là, cet ensemble-là qu'il faut identifier pour être capable de savoir, par exemple, bon, quels sont les usagers que je dois contacter ou je dois

m'intéresser à leurs activités, quelles sont les activités humaines qui pourraient, par exemple, affecter la qualité de l'eau souterraine, donc, affecter les usagers.

130

Alors, je dirais que si on ramène notre intérêt, c'est l'eau souterraine, le bassin versant c'est pas un passage obligé. Même que je pourrais vous dire que dans certaines situations puis on observe ça au Saguenay, par exemple, il y a des formations géologiques aquifères qui transcendent des bassins versants, c'est-à-dire qui chevauchent 2 bassins versants.

135

Donc, l'unité du bassin versant, ça ne veut pas dire qu'on va nécessairement délimiter tous les systèmes aquifères. Puis que quand on va regarder les directions d'écoulement de l'eau souterraine, comme les eaux de surface, ça va converger vers un cours d'eau principal qui va se jeter lui, par exemple, dans le fleuve ou le Saguenay ou peu importe.

140

Alors, si on s'intéresse aux eaux souterraines, dans le fond, je pense que la priorité c'est plus d'identifier la formation géologique aquifère puis, à ce moment-là, si on regarde au niveau des Îles-de-la-Madeleine, moi, je verrais pas tellement d'intérêt à identifier des bassins versants au niveau des îles si on veut faire la gestion de l'eau potable, là, je pense que c'est plus de se concentrer sur justement la formation géologique qu'on en a parlé hier, qui est la formation des grès rouges, là, qui dans le fond ceinturent un peu, bon, dans le cas de l'île du Cap-aux-Meules, ceinturent toute l'île. Bon. Bien, moi, je pense que ça serait plutôt d'identifier cette formation géologique-là, donc, peut-être d'avoir une gestion pour l'ensemble de l'île.

145

Naturellement, on pourrait penser, si on parle de bassin versant, peut-être plutôt regarder chacune des îles individuellement parce que là, c'est sûr, c'est évident, il y a pas de lien entre chacune des îles pour ce qui est de l'eau douce, là, on pourrait peut-être penser à des sous-unités plus des îles que d'y aller par petits bassins versants.

150

Alors, peut-être pour résumer, je dirais si on parle, on n'est pas aux Îles-de-la-Madeleine, si on regarde pour le reste du territoire, si on prend un bassin versant puis il y a un groupe, il y a un comité de gestion qui s'installe pour faire la gestion de l'eau par un bassin versant, d'intégrer la dimension souterraine, je crois que ça va de soi.

155

Si cependant, il n'y a pas de comité de gestion par bassin versant, puis il y a une nécessité à cause, je sais pas, moi, la densité d'utilisateurs de l'eau souterraine ou encore parce que, oui, il y a des utilisateurs mais je sais pas, moi, il y a une pression de la part des activités humaines qui, bon, on commence à constater qu'il y a peut-être un problème en devenir de contamination, d'altération de la qualité de l'eau souterraine puis on dit, bon, il faut intervenir sur la ressource d'eau souterraine, bien, il est peut-être pas nécessaire de dire, bien, là, il faut nécessairement envisager la création d'un comité de gestion par bassin versant pour s'attaquer à la problématique eau souterraine qui affecte une formation géologique aquifère qui, dans le fond, couvrirait seulement une partie du bassin versant.

160

165

170 Alors, cette question-là a été développée d'ailleurs dans le projet de politiques de protection et de conservation des eaux souterraines qui a été rendu public en avril 1996 pour consultation. Si on va consulter la section 3.3.3 du document de politiques, justement on mentionne un peu cette chose-là lorsqu'on parle, c'est ça, la section 3.3.3, réaliser une gestion conséquente des eaux souterraines.

175 Ce qu'on précisait finalement, bon, on disait, bon, la politique ne préconise pas une gestion globale et centralisée de la totalité de la ressource eau souterraine par le gouvernement.

La gestion doit normalement se faire localement au sein d'un territoire défini par un bassin versant, par une formation géologique aquifère ou encore même par l'aire d'alimentation d'un ou de plusieurs ouvrages de captage de manière à bien respecter les particularités propres à 180 chacune des régions du Québec. Puis là, entre parenthèses on précisait, (le contexte hydrogéologique ainsi que les différents usages du territoire).

185 Alors, dans le cas des Îles-de-la-Madeleine, bien, le contexte c'est le domaine insulaire, différentes îles, le fait que c'est une même formation géologique aquifère qui ceinture chacune des îles, celle qui est exploitée, je dirais, donc, ça serait plus ce contexte-là qui viendrait définir les unités territoriales de gestion de la ressource eau souterraine.

Alors, je sais pas si j'en ai assez... c'est assez clair?

190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est intéressant. Alors, le document qu'a cité monsieur Ouellet fait partie des documents déposés, qui peuvent être consultés à la Bibliothèque municipale de Cap-aux- 195 Meules.

Pour ce qui est, monsieur Auger, des bassins versants, comment se situent les Îles-de-la-Madeleine?

200 **M. PIERRE AUGER :**

Bien, comme l'a invoqué un peu monsieur, la situation est un peu particulière ici dans le sens que, évidemment, il y a des bassins versants parce qu'il y en a toujours des bassins versants. Mais évidemment, les cours d'eau qu'on retrouve sur les Îles-de-la-Madeleine sont 205 évidemment de très petits cours d'eau, très petits débits.

Il en reste pas moins que le concept de bassin versant, c'est-à-dire du territoire qui draine, qui est drainé par un cours d'eau s'applique dans tous les cas. Et l'intérêt, je pense, en surplus d'une approche qui considère le territoire, c'est-à-dire le bassin versant d'un cours d'eau, 210 c'est de considérer les usages qu'on pratique sur ce territoire-là justement pour les influences ou les impacts que peuvent avoir certains usages sur la nappe d'eau souterraine qui est en dessous.

Or, si on retrouve certains usages qui peuvent contribuer, par exemple, à la pollution, je pense, par exemple, au cas classique des nitrates en agriculture, il est évident qu'une
215 approche par bassin qui tient compte des usages qu'on retrouve sur le bassin peut être une bonne façon de prévenir certaines détériorations des nappes.

Mais il est évident que les nappes, les nappes d'eau souterraine ne correspondent pas pour leurs frontières nécessairement aux limites des bassins versants qui sont au-dessus de ces
220 nappes. Donc, on peut pas faire l'adéquation exacte entre la gestion des nappes et la gestion des bassins versants dans tous les cas.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Avez-vous une autre question, monsieur Bourque?

M. FRANÇOIS BOURQUE :

Ça répond très bien à ma question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Les personnes ressources, est-ce que certains d'entre vous ont des réponses aux questions qui ont été posées hier ou des documents à déposer? Monsieur Gagnon?

M. JEANNOT GAGNON :

Alors, hier, j'avais, oui, quelques petits devoirs, comme on disait, à faire. Un premier élément qui avait été soulevé ou un des éléments qui avait été soulevé, c'était la
240 question des neiges usées. Bon. Ce que j'ai pu retrouver, donc, comme je le mentionnais hier, à notre connaissance il n'y a que dans la Municipalité de Cap-aux-Meules où il se fait du transport de neiges usées. Et on peut évaluer à quelque chose comme 2 000 mètres cubes de neiges usées, ce qui est déversé au bout du quai à Cap-aux-Meules.

J'ai également, j'ai pas pu quand même compléter, on nous avait dit qu'on pourrait nous fournir un prix sur l'évaluation de l'installation, donc, du dépôt de neiges usées à aménager en fonction, évidemment, des mètres cubes dont il faudrait disposer, ça, je l'ai pas. Ce qu'on
245 sait, c'est que l'étude préliminaire coûterait quelque, entre 8 000 \$ à 11 000 \$. Alors, nous, on va soumettre et je m'engage à transmettre l'information qu'on pourra recueillir là-dessus, ça
250 serait quoi l'ordre de grandeur si on estimait une installation, par exemple, pour quelque chose comme entre 3 000 à 5 000 mètres cubes, annuel.

L'autre élément, les usines qui puisent à l'eau saumâtre, donc, sous la nappe d'eau douce, il y a 3 endroits, il y a à l'usine de Gros-Cap, l'usine de Grande-Entrée pour son vivier et

255 Madelipêche à Cap-aux-Meules qui, comme je le disais hier soir, est pas opérante actuellement.

Il y a quand même un élément que j'ai retrouvé ce matin qui est pas quantifié, c'est que l'usine de Grande-Entrée, étant donné sa localisation dans un secteur non desservi par
260 l'aqueduc, à ce que je sache, elle s'approvisionne à 2 puits et actuellement, à un seul puits, et la municipalité ne dispose d'aucune donnée sur les consommations qui sont... l'utilisation de l'eau, là, les consommations là-bas à cette usine-là. Il y aura certes lieu de mieux quantifier les besoins compte tenu de la fragilité de la nappe à Grande-Entrée, entre autres.

265 L'autre élément, épuration et neiges usées, l'aéroport, j'ai pas pu vérifier ce qu'il en est. Voilà, je pense que ça couvre les petits travaux que j'avais à faire.

LE PRÉSIDENT :

270 Merci, monsieur Gagnon, d'avoir fait des recherches. Est-ce que auprès des autres personnes ressources il y a des commentaires ou des questions à poser sur les neiges usées ou les usines qui puisent de l'eau saumâtre? Ça va.

J'invite monsieur Georges Gaudet.

275

M. GEORGES GAUDET :

Bonsoir, messieurs. Je voudrais d'abord, je voudrais dire à monsieur Ouellet que hier, j'ai trouvé extrêmement intéressant, étant une personne très visuelle j'ai trouvé extrêmement
280 intéressant ses petits dessins qu'il a faits. Et justement c'est ce qui amène ma question ce soir.

C'est au niveau du diesel qui se serait déposé sur le dessus de la nappe phréatique sous les terrains d'Hydro-Québec.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez du déversement dont on a parlé hier?

290

M. GEORGES GAUDET :

Du déversement dont vous avez parlé hier. Et bon, je reconnais que j'ai été parti des
295 îles un bout de temps mais j'ai été surpris d'apprendre que... moi, je pensais que c'était seulement le sol en surface qui était contaminé, alors que j'ai été surpris d'apprendre qu'il s'agirait, en fait, de l'huile qui s'est déposée et qui flotterait en quelque sorte, si mon expression

300 peut être juste, sur le dessus de la nappe phréatique et c'est ça que les 10 puits de pompage qui sont à Hydro-Québec sont en train de pomper. D'abord, est-ce que c'est exact ma description de la façon dont je la fais, si sommaire soit-elle?

LE PRÉSIDENT :

305 On va demander au professeur Ouellet.

M. MICHEL OUELLET :

310 Oui, c'est exact. Je pourrais peut-être présenter une petite figure encore, des fois on dit qu'une image vaut mille mots. Juste la trouver, si vous permettez, j'en ai une intéressante justement qui illustre assez bien le concept de...

LE PRÉSIDENT :

315 Alors, monsieur Ouellet, vous allez parler de façon à être enregistré.

M. MICHEL OUELLET :

320 Alors ici, j'ai une petite figure qui illustre un peu un exemple type de contamination par des hydrocarbures pétroliers. Or, c'est ce qui est écrit, excusez, c'est un anglicisme dans le fond, j'avais pas vu ça, c'est LNAPL, c'est pour «light non aqueous phiz liquid», ça veut dire des liquides en phase non aqueuse légers. Légers par rapport à quoi? Par rapport à l'eau. Ça veut dire qu'ils sont moins denses que l'eau.

325 Alors, le diesel, l'essence, c'est moins dense que l'eau. Ce que ça veut dire, ça, c'est que lorsque ces liquides-là, bon, ici on a illustré un réservoir souterrain qui fuit, lorsque ce liquide-là pénètre le sol, on parle d'un déversement quand même majeur, une bonne quantité de liquide, alors, ce qui arrive, c'est que malgré la capacité du sol à en retenir une certaine partie, ces liquides-là vont s'écouler verticalement sous l'effet de la gravité. Et lorsqu'ils rencontrent la nappe, le niveau de saturation du sol, il va y avoir accumulation puis là, écoulement, toujours
330 en fonction de la quantité de liquide qui est déversée, écoulement latéralement, c'est-à-dire à la surface de la nappe.

335 Puis quelle sera la direction d'écoulement de ces liquides-là? Ça sera fonction premièrement du milieu géologique, c'est-à-dire le liquide va prendre toujours le chemin le plus facile, c'est-à-dire passer par les horizons qui sont les plus perméables, donc, qui offrent le moins de résistance à l'écoulement, également en fonction de la forme, je dirais, de la nappe, la surface de la nappe au niveau de saturation. Alors va, dans le fond, s'écouler selon la pente de la nappe, je pourrais dire.

340 Alors, dans le cas qui nous intéresse, comme vous pouvez voir ici, c'est que ces
liquides-là naturellement vont s'accumuler à la surface, vont s'écouler. Bon. Le liquide pur,
l'essence, le diesel pourra éventuellement être capté, bon, s'il y a un puits à proximité ou un
cours d'eau à proximité. Mais ce qui peut arriver très bien aussi, c'est que le liquide va
345 s'étendre sur une portion à la surface de la nappe en fonction de la quantité déversée et
demeurer ce que, nous, on appelle un terme, à saturation résiduelle.

Ce que ça veut dire, ça, c'est que le sol a une certaine capacité de rétention. Ce que
ça veut dire, c'est que les forces de tension capillaires, sous l'effet de la capillarité, ça retient
les hydrocarbures. De sorte que, même si le sol est saturé sur une certaine épaisseur, il y a
350 pas suffisamment accumulation pour que la force de gravité, là, puisse vaincre ces forces de
tension-là.

Ça veut dire que vous allez avoir une certaine portion de sol qui va être souillée par ces
huiles-là. Puis là, ce qui peut arriver, bien, ce qui va nécessairement arriver aussi, c'est que
355 l'eau qui est en contact avec ces hydrocarbures-là, ces hydrocarbures sont peu solubles, bon.
C'est un peu comme de l'huile avec du vinaigre, là, quand on fait une vinaigrette, ça se mélange
pas, c'est pas des liquides qu'on dit miscibles, c'est des liquides qu'on dit immiscibles, ça veut
dire qui ne se mélangent pas bien ensemble.

360 Sauf qu'il y a une certaine portion d'hydrocarbures qui peut quand même se solubiliser,
se dissoudre dans l'eau. Puis là, à ce moment-là, ce qui est dissout va voyager avec l'eau
souterraine, va suivre l'écoulement de l'eau souterraine. Puis le petit pointillé qu'on voit ici sur le
dessin illustre ce cheminement-là. Donc, soit que ça va s'écouler vers la rivière qui est un point
de résurgence, ou encore vers un puits dans le cas où il y a un puits en opération.

365 Et souvent, je dirais les cas de contamination qui sont dus à des déversements
d'hydrocarbures pétroliers au niveau des eaux souterraines, l'impact sur, par exemple, des
usagers va provenir de la phase dissoute. Parce qu'elle, elle peut voyager sur une plus grande
distance. Alors que le liquide pur, lui, qui va se déverser, il en faudrait de très, très, très
370 grandes quantités pour qu'il puisse cheminer sur de très grandes distances, justement à cause
de la capacité du sol d'en retenir une portion. Donc, souvent c'est au niveau de la phase dis-
soute qu'il peut y avoir menace.

375 Maintenant, quelles sont les interventions à faire à ce niveau-là? Naturellement, bon,
peut-être que mon collègue pourrait élaborer sur le... le Ministère des Ressources Naturelles en
collaboration avec le Ministère de l'Environnement a élaboré, il y a de cela, 1994, je pense,
des lignes directrices pour l'enlèvement des réservoirs souterrains puis ces lignes directrices-là
décrivent quelles sont les étapes à suivre lorsque, justement, on intervient pour le remplacement
d'un réservoir et on observe au moment de l'excavation qu'il y a eu fuite, infiltration d'hydro-
380 carbures, il y a toute une séquence d'événements, d'étapes à suivre justement pour intervenir,
pour s'attaquer à la contamination.

Alors, naturellement, on va agir au niveau de la source, de l'activité, on parle ici du réservoir. Mais il faut penser aussi que, nous autres, on considère que le sol qui est souillé, est-ce qu'il est en phase libre, ce qui est accumulé à la surface de la nappe, ça constitue une source active de contamination pour les eaux souterraines.

Pourquoi qu'on dit une source active? C'est que l'eau souterraine qui est en contact ou encore, l'eau d'infiltration qui va percoler puis rentrer en contact avec ces sols souillés-là ou cette phase libre-là, bien, cette eau-là va être contaminée parce qu'elle va en solubiliser une petite partie.

Puis il faut penser que les normes de «potabilité» qui s'appliquent aux différents composés présents dans les hydrocarbures, je vais prendre l'exemple du benzène, bien, le critère de «potabilité», c'est 5 ppb, parties par milliard. Bien, 5 parties par milliard, là, ça veut dire, si on prend 5 gouttes de benzène dans un milliard de gouttes d'eau, c'est quand même très, très peu, c'est des très petites quantités.

Donc, finalement, même s'il est peu soluble, avec des normes aussi sévère, on se rend compte que ça prend une très petite quantité pour rendre l'eau impropre à la consommation.

Alors, il faut intervenir au niveau de ces sols contaminés-là, au niveau de la phase libre puis ensuite, au niveau de la phase dissoute selon la nature des impacts.

M. GEORGES GAUDET :

Merci, monsieur Ouellet, pour ces descriptions. Et c'est que ça m'amène à une question bien spécifique. Est-ce qu'on a fait l'inventaire et l'analyse des composantes chimiques, et je dis bien chimiques des prélèvements d'eau qu'on a faits sous la nappe d'huile, entre guillemets? Est-ce qu'on a fait ces prélèvements-là et de quels composés ils sont, c'est-à-dire quelles sont les composantes chimiques de cette eau-là actuellement qui se situe sous l'endroit où on est en train de puiser le diesel?

Et ça amène une sous-question. C'est qui qui fait l'analyse de ces composantes-là?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'Hydro-Québec, vous pouvez répondre à cette question-là?

M. RÉJEAN MORNEAU :

Oui. Au niveau de l'ensemble des travaux qu'on a réalisés en termes de restauration de la nappe phréatique depuis les années 1989, 1990 où on exécute un suivi environnemental, donc, il y a un paquet d'analyses qui sont réalisées par différents laboratoires de Montréal

425 principalement, on a Éco-Recherches, différentes firmes qui sont accréditées pour réaliser les analyses comme telles.

Maintenant, vous parlez en termes de l'importance de la contamination de la phase dissoute sur le corps d'huile. Alors, on a réalisé certains puits d'observation pour tenter de
430 caractériser l'importance de ce phénomène-là. Alors, il y a eu des essais associés aux HAP, alors, c'est des essais qui donnent un portrait général au niveau de ces éléments, différents éléments au niveau des produits pétroliers. Et ce que ça donne, c'est que cet élément-là associé au niveau des éléments qui peuvent être dissous dans les hydrocarbures et dans l'eau souterraine est relativement peu important en termes de pénétration verticale sous le corps
435 d'huile.

Maintenant, au niveau des dimensions ou de l'importance physique de ce phénomène-là, j'ai pas l'information comme telle, je peux pas vous la révéler mais je pourrai l'obtenir.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Comment on peut qualifier l'état actuel de la contamination?

445 **M. RÉJEAN MORNEAU :**

L'état actuel de la contamination, vous dire que le réseau depuis la récupération qui a été mise en place dès en 1990 finalement, nous a permis de récupérer de l'ordre de 11 000 litres. Et jusqu'à maintenant, on sait que c'est une façon de récupérer les hydrocarbures qui sont, à toutes fins pratiques, terminés ou sur le point de l'être à tout le moins, vous dire que
450 dans la dernière année on a récupéré moins de 100 litres, d'une façon beaucoup moins que 100 litres. Alors, j'ai pas les chiffres exacts.

Alors, au départ, je vais vous donner une idée, dans le premier mois d'exploitation, l'ensemble des 10 puits pouvaient produire de l'ordre de 17 litres par jour en moyenne. Ça
455 donne l'importance.

LE PRÉSIDENT :

460 Alors, à moins de 100 litres par année que vous récupérez, c'est ce que je comprends?

M. RÉJEAN MORNEAU :

Moins de 100 litres au cours de la dernière année.

465 **LE PRÉSIDENT :**

Au cours de la dernière année. Est-ce qu'on peut dire que la nappe phréatique, est-ce que sa qualité est rétablie, est-ce qu'on peut dire ça, monsieur Ouellet?

M. MICHEL OUELLET :

Je dirais pas nécessairement parce qu'à cause du phénomène que j'ai mentionné tout à l'heure. C'est que le sol a une certaine capacité de rétention. Donc, le fait de récupérer moins d'huile ne veut pas nécessairement dire que le sol a été nettoyé complètement, là, ça dépend de la technique de nettoyage utilisée.

Dans ce cas-ci, ce qu'on fait, c'est qu'on se trouve à pomper l'eau souterraine pour créer comme des cônes de rabattement qui permettent une migration gravitaire de l'huile, du diesel puis là, on récupère le diesel dans des puits de récupération.

Alors, là, pour le moment, en tout cas, bon, on a pompé environ, bon, une centaine de litres l'année dernière, ça veut pas dire qu'il ne reste absolument plus rien, là, de présent. Il peut y avoir une certaine présence de diesel à saturation résiduelle, justement, dans les sols. Mais là, dire qu'il y a eu récupération, pas récupération. Hydro-Québec est encore en train de travailler sur la question. Là, je pense que ça serait de, on tomberait dans le domaine de la spéculation parce que les travaux ne sont pas interrompus.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on peut dire qu'il y a encore une certaine contamination et que la nappe phréatique est pas rétablie dans sa qualité d'origine?

M. MICHEL OUELLET :

À l'endroit, sur le terrain d'Hydro-Québec, l'endroit où le déversement a eu lieu, je pense qu'on peut pas prétendre ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gaudet.

M. GEORGES GAUDET :

Il y a quelque chose qui m'agace dans tout ça et je vous prie d'éclairer ma lanterne, là. Et c'est pas que je veux dire que je n'ai pas confiance à Hydro-Québec. Mais vous avez Hydro-Québec, le pollueur, vous avez Hydro-Québec qui nettoie ce qu'elle a pollué, je voudrais savoir

510 s'il y a quelqu'un qui est totalement indépendant, mais alors complètement indépendant d'Hydro-Québec qui fait l'analyse et qui surveille les données de ce qui se passe?

LE PRÉSIDENT :

515 Parlez-nous donc un peu des laboratoires accrédités et de la forme de surveillance gouvernementale des opérations de dépollution?

M. MICHEL OUELLET :

520 Bon. Je pourrais dire que la direction régionale du Ministère de l'Environnement est impliquée dans le dossier parce que naturellement, le Ministère de l'Environnement, là, est impliqué au niveau de ce qu'Hydro-Québec est en train de faire comme intervention sur le site. Alors, mon collègue François Fortin va peut-être pouvoir décrire un peu qu'est-ce qui est fait comme suivi.

525 **M. FRANÇOIS FORTIN :**

530 Bien, je dirais que tout simplement, on a effectivement un analyste à la direction régionale qui suit le dossier d'Hydro-Québec. Actuellement, au moment où on se parle, on sait que les travaux se poursuivent. Tant et aussi longtemps que les travaux se poursuivent, disons qu'on n'a pas grand-chose à dire. Sauf que quand, si Hydro-Québec prend une orientation pour l'installation, par exemple, d'un système de traitement ou un autre, elle doit passer par le système des autorisations qui sont requises par la direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

535 Donc, on peut dire que l'opération d'Hydro-Québec est surveillée et suivie par le Ministère de l'Environnement?

M. FRANÇOIS FORTIN :

540 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

545 Le Ministère de l'Environnement a accepté la méthode utilisée à l'origine?

M. FRANÇOIS FORTIN :

550 Oui. Je pense qu'actuellement, au moment où on se parle, il y a des discussions qui sont en cours avec Hydro-Québec pour voir sur la poursuite des travaux. Je suis pas impliqué

personnellement dans le dossier mais il y a des discussions qui ont lieu actuellement avec Hydro-Québec sur la poursuite des travaux.

LE PRÉSIDENT :

555

Et c'est le Ministère de l'Environnement qui doit autoriser?

M. FRANÇOIS FORTIN :

560

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

565

Est-ce que les analyses qui sont faites, les échantillonnages, les analyses par des firmes ou des laboratoires accrédités de Montréal, est-ce que ça, c'est sous le contrôle du Ministère de l'Environnement?

M. FRANÇOIS FORTIN :

570

On a l'information aussi. Hydro-Québec nous transmet des informations relatives à tous les échantillonnages qui sont faits.

LE PRÉSIDENT :

575

Et est-ce que cette information est validée?

M. FRANÇOIS FORTIN :

580

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Gaudet?

585

M. GEORGES GAUDET :

590

Si vous permettez, j'aurais peut-être une petite sous-question. Est-ce qu'il est possible, est-ce qu'il est public de connaître la qualité de l'eau qui se situe présentement sous cette nappe-là, sous cette nappe diesel-là? Est-ce qu'on a trouvé des BPC, par exemple, là-dedans?

M. FRANÇOIS FORTIN :

Pas à ma connaissance, là. Je sais pas si monsieur Morneau peut...

595 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté du Ministère de l'Environnement, vous avez pas d'informations sur l'état actuel de l'eau souterraine à ce point-là, si je comprends bien?

600 **M. MICHEL OUELLET :**

Quand je dis qu'on n'a pas l'information, je veux dire, il faudrait vérifier dans le dossier.

605 **M. FRANÇOIS FORTIN :**

Faudrait vérifier sur l'ensemble du dossier si on a des données là-dessus, là.

M. MICHEL OUELLET :

610 Moi, j'ai été impliqué sur le dossier, l'analyste que monsieur Fortin mentionne a fait affaires avec notre service pour obtenir un soutien technique sur le plan hydrogéologique, pour faire l'évaluation justement d'études faites par Hydro-Québec, en fait, donner une contre-expertise. Moi, j'ai été impliqué dans le dossier il y a un peu plus d'un an.

615 Et justement, bon, les dernières nouvelles que j'ai eues, c'est qu'Hydro-Québec est en train justement de travailler sur le dossier, à savoir quelle serait la suite des interventions faites. Puis il y a pas eu, de ce que je sais, il y a pas eu encore de proposition formelle sur, bon, nous allons faire telle, telle, telle chose, là, pour la suite des événements.

620 Là, les données d'analyse, bien là, nous n'avons pas le dossier avec nous, faudrait faire les vérifications.

LE PRÉSIDENT :

625 Alors, monsieur Morneau, est-ce que vous avez une réponse?

M. RÉJEAN MORNEAU :

630 Au niveau des BPC, simplement mentionner que dès le départ, on a eu des échantillons qui étaient prélevés d'une façon hebdomadaire aux 2 puits de la municipalités ainsi qu'au réservoir, ça l'a perduré pendant plusieurs années. Et encore aujourd'hui, on fait des prélèvements.

Maintenant, le BPC n'étant plus une analyse qu'on réalise d'une façon systématique, c'est les huiles et graisses qui finalement qui sont surveillées parce que, dans le fond, c'est le contaminant est de loin le principal qu'on retrouve sur le site.

Maintenant, pour la question de la proposition qu'Hydro-Québec va enclencher pour la suite des choses, vous mentionnez qu'on a réuni un comité d'experts pour se faire conseiller sur le dossier. Et, bon, le comité d'experts finalement ont déposé ou ont fait un certain nombre de recommandations qui vont se traduire par, présentement c'est un document de travail mais vont se traduire par une proposition formelle au ministère au cours des prochains mois.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le BPC, vous les surveillez plus?

M. RÉJEAN MORNEAU :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Vous surveillez les huiles et les graisses?

M. RÉJEAN MORNEAU :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond à votre question? Est-ce que vous voulez qu'on aille plus loin? On peut demander au Ministère de l'Environnement de nous confirmer cette information-là si vous le souhaitez?

M. GEORGES GAUDET :

Je pense qu'il est essentiel pour rassurer la population que toutes ces choses-là soient publiques et qu'on sache aussi exactement qui, quoi et comment on fait les analyses, non pas pour se présenter comme experts mais tout simplement, la source de mon inquiétude, monsieur Genest, est la suivante. J'ai couvert un dossier il y a environ 1½ mois à l'effet qu'il y a 4 fois plus de cancers sur l'île de Cap-aux-Meules qu'il y en a ailleurs. Et on essaie de justifier ça par

675 toutes sortes de choses qui sont peut-être plausibles, déplacement de la population, vieillissement de la population et ainsi de suite.

Mais quand on sait à quel point sont nocifs les BPC et les hydrocarbures, je pense qu'il serait du devoir du ministère d'informer la population sur exactement tout ce qui peut se passer
680 concernant ce dossier-là. C'est un souhait que je formule. Je sais qu'il va être ajouter aux minutes.

LE PRÉSIDENT :

685 Bien, je vais demander spécifiquement au Ministère de l'Environnement de déposer les données d'échantillonnage sur ce puits. C'est pris en note par monsieur Tourangeau.

M. SERGE TOURANGEAU :

690 Oui, Monsieur le Président, monsieur Fortin prend ça en note religieusement.

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Gaudet, nous allons obtenir ces données et elles seront disponibles
695 pour consultation. Concernant le cancer, est-ce que le département de santé publique a fait des analyses, est-ce qu'il y a déjà des pistes d'explications?

M. GEORGES GAUDET :

700 C'est ça, c'est les pistes d'explications qu'on a données, actuellement ça serait éventuellement le déplacement de la population des autres îles vers l'île centrale et le vieillissement de la population. Il n'empêche que si on va par tranche de 100 000 habitants, il y a 4 fois plus, la proportion, le ratio, si on veut, est de 4 fois plus important sur les îles qu'ailleurs, sur l'île de Cap-aux-Meules et 2 fois plus important sur l'ensemble des îles. Et qu'on
705 explique ça par le vieillissement de la population et déplacement de la population, ça explique une chose. Mais je pense que les gens sont en droit de se poser la question, est-ce que ça explique tout?

710 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, effectivement que 4 fois plus c'est beaucoup. Avez-vous d'autres questions?

M. GEORGES GAUDET :

715

Ça serait peut-être un petit commentaire, si vous permettez. Je voudrais absolument rien diminuer l'importance de cette Commission d'enquête ici. Si vous avez remarqué, Monsieur le Commissaire, à l'arrière il y a pas beaucoup de monde ici. Et il y a peut-être une raison à ça mais c'est une opinion personnelle que je vais citer ici.

720

J'ai l'impression que ce processus de questionnement-là qu'on fait au niveau du Bureau est extrêmement valable et extrêmement intéressant. Mais par contre, il est pour monsieur tout le monde, il est lourd et impressionnant. Et c'est pourtant monsieur tout le monde quand il va avoir des compteurs d'eau, va, ou aimer ça, ou va se révolter contre mais il sera pas venu ici pour dire ce qu'il en pense. Parce que c'est vrai que vous êtes impressionnants, messieurs.

725

Et pour quelqu'un qui n'est pas impliqué dans le dossier ou qui n'est pas dans l'environnement comme ça, c'est pas évident de venir apporter un point de vue comme ça ici devant vous, messieurs.

730

LE PRÉSIDENT :

Comment vous verriez ça, quelle formule serait plus...

735

M. GEORGES GAUDET :

Je suis pas un expert là-dedans mais disons que peut-être si la formule avait été allégée un peu, ça aurait peut-être faciliter les choses d'amener plus de monde ici peut-être. C'est une réponse facile, là.

740

LE PRÉSIDENT :

Étonnamment c'est déjà une formule très allégée que nous avons ici. Mais quoi, vous auriez imaginer quoi, une formule tout le monde autour d'une grande table ou les personnes ressources fondues dans l'assistance ou comment?

745

M. GEORGES GAUDET :

Possiblement, je pense qu'il y a des experts en consultation comme ça qui auraient pu peut-être éventuellement sortir, pondre quelque chose. Mais ce que je trouve de ce que je vois présentement et depuis hier soir, si je n'étais pas, moi, impliqué dans les communications, je vous avoue que personnellement, en tant qu'individu, je suis pas certain que je serais intéressé à m'avancer comme ça ici à une table en avant, devant un micro, devant tant de personnes, entre guillemets, spécialistes et d'amener une opinion d'un simple citoyen.

755

Il y aurait peut-être une autre formule, une autre approche qui ferait que les gens seraient plus portés à exprimer ce qu'ils pensent du sujet que de la façon dont ça se passe présentement, c'est tout. C'est simplement un commentaire qui serait peut-être à...

760 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, ça va figurer aux transcriptions et, moi, je vais rapporter votre préoccupation. Mais les transcriptions ont une grande utilité. C'est de pouvoir aller chercher la connaissance et c'est de pouvoir aussi permettre aux gens qui sont pas présents lors d'une séance de pouvoir
765 consulter les propos, les avis et les commentaires qui ont été émis lors de cette séance-là.

Mais sur la forme, là, je note votre commentaire, je le transmettrai et je pense que la prochaine fois que le BAPE reviendra aux Îles-de-la-Madeleine, on essaiera de trouver une formule plus accessible.

770 **M. GEORGES GAUDET :**

Vous pouvez quand même amener tout le monde que vous voulez, on a du homard à vendre, on a tout, c'est fantastique, on n'a pas de problème avec ça.

775 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on en a profité d'ailleurs. Alors, je vous remercie.

780 Madame Hélène Chevrier. Vous avez pas l'air impressionnée, vous, madame Chevrier, c'est pas impressionnant, soyez bien à l'aise.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

785 Je suis de nature timide, monsieur. Peut-être juste une petite information sur le dernier point soulevé par monsieur Gaudet.

LE PRÉSIDENT :

790 Si c'est monsieur Tourangeau qui vous intimide, on va l'envoyer en arrière.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

795 Sur le dernier point en rapport avec les cancer à Cap-aux-Meules, effectivement, la direction de la santé publique, moi, je travaille au CLSC, la direction de la santé publique a fait une étude là-dessus et d'aucune façon, il était possible de faire des corrélations entre les déversements d'Hydro-Québec puis ces données-là. Puis même, les raisons qu'a données
800 monsieur Gaudet, c'est effectivement une partie des explications puis les gens de Cap-aux-

Meules eux-mêmes ont fouillé la question puis se sont rendus compte que la banque de données qui avait été utilisée contenait, par exemple, des adresses postales à Cap-aux-Meules, alors que c'était des gens qui pouvaient habiter dans les municipalités des alentours. Et c'est fréquent que des gens utilisent la case postale à Cap-aux-Meules.

805

Alors, il y avait comme pas d'inquiétude à y avoir de ce côté-là, faudrait pas que monsieur Gaudet s'en fasse trop, trop. Mais il y a de l'information...

LE PRÉSIDENT :

810

Oui mais 4 fois plus qu'ailleurs, c'est quand même beaucoup?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

815

Bien, en tout cas, vous pourriez voir les informations, je me souviens même pas si c'est 4 fois.

LE PRÉSIDENT :

820

Bien, merci de ces précisions.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

825

Si vous le voulez le rapport de la direction de la santé publique, c'est public. Moi, j'avais comme 2 ou 3 petits points. Attention Fragile et aux îles, depuis longtemps on a avec le Ministère des Ressources Naturelles, on s'est donné des programmes de plantation d'arbres parce qu'on s'était rendu compte que, bon, il y en n'a plus d'arbres et puis que c'est important pour l'abri et pour, on se disait l'approvisionnement de la nappe phréatique, et on a fait ça pendant des années jusqu'à ce que le Ministère des Ressources Naturelles se dise que, ah ! C'était plus une question des Ressources Naturelles mais c'était une question du Ministère de l'Environnement. Et à ce moment-là, il y a eu diminution des programmes et c'est la MRC qui a pris le relais.

830

835

Et pendant toutes ces discussions, toutes ces périodes-là, on a vu la nécessité de vérifier si, effectivement, la plantation d'arbres aux îles avait un impact sur l'approvisionnement de la nappe phréatique. Et on a, avec l'Université Laval, développé, en tout cas, tout un programme d'étude là-dessus qu'on a soumis dans un des programmes du Ministère de l'Environnement du Québec pour augmenter les connaissances pour les îles évidemment mais aussi, étant donné que c'est des données qui pourraient servir pour comprendre, en tout cas, comment ça fonctionne le bilan hydrogéologique à partir des arbres.

840

Parce que quand le Ministère des Ressources Naturelles a comme transféré ça au Ministère de l'Environnement, ils nous ont mis le doute à savoir que les arbres respiraient et

845 donc, consommaient de l'eau tout en en retenant pour le réapprovisionnement de la nappe phréatique.

850 Alors puis c'était comme à nous autres à faire la preuve. Alors, avec la MRC puis les organismes d'ici, on a pris les devants en tant qu'organisme d'environnement puis on a développé, comme je vous dis, un programme là-dessus, une recherche avec un professeur de l'Université Laval et dans des conditions tout à fait raisonnables.

855 Et le programme en question du ministère nous a répondu, je crois que c'est à l'automne, que ça rentrait pas dans le programme étant donné qu'il y avait pas de retombées commerciales prévues sur ce genre de recherche, avec ce genre de recherche.

LE PRÉSIDENT :

De quel ministère, la réponse?

860 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

865 Le Ministère de l'Environnement, oui. Puis là, je peux pas vous dire qui a signé, j'aurais ça parce que là, j'ai pas apporté ça ce soir. Mais vous devez connaître le programme en question. Alors, moi, je me demande si avec ce que j'ai vu parce que j'avais lu, j'ai lu une partie du document de consultation où on montre, de toute évidence, qu'on ne connaît pas grand-chose sur l'approvisionnement des nappes phréatiques et non plus que de la géologie, l'hydrogéologie, je me demande est-ce qu'il y a un autre programme qu'on n'a pas découvert, ou est-ce qu'il y a une faille dans nos recherches qu'on ne fait que de la recherche qui est vendable immédiatement et, à ce moment-là, bien, en tout cas, faudrait quand même pas qu'on vende tout.

870
875 Donc, ça, c'est ma première question. Est-ce qu'il y a des efforts de recherche de cette nature-là associés peut-être avec les universités et les milieux, ou est-ce que c'est des choses qu'on verra dans un avenir très proche?

LE PRÉSIDENT :

880 Alors, madame Chevrier, vous avez raison, le document de consultation dit bien que les connaissances sont limitées et on dit même, il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale, régionale. On parle des cartes hydrogéologiques.

885 Et lors de la tournée de la Commission, le porte-parole du Ministère de l'Environnement, le porte-parole principal, monsieur Latulippe répète ces carences à l'égard des connaissances.

Alors, on va demander aux 2 ministères concernés. D'abord, la question se pose à savoir, est-ce que les arbres favorisent le réapprovisionnement de la nappe phréatique ou bien si, étant donné que les arbres ont besoin d'eau pour vivre, s'ils sont pas préjudiciables à la nappe phréatique? Qui répond à cette question?

890

M. SERGE TOURANGEAU :

Monsieur Ouellet va répondre à la question, Monsieur le Président.

895

M. MICHEL OUELLET :

Oui, bien, je suis au courant du projet de madame, j'ai été impliqué dans le processus d'évaluation du projet. Puis la lettre, disons, livrait exactement, a donné la réponse. C'est que, disons, pour le volet, je dirais, scientifique, bon, personnellement j'ai pas fouillé à fond la question à savoir, bon, de quelle manière les arbres pourraient augmenter l'infiltration efficace.

900

Mais disons que dans l'ensemble, moi, du point de vue scientifique, technique, dans le contexte des Îles-de-la-Madeleine, j'ai trouvé le sujet pertinent. Puis qui, bon, la recherche, des fois on se pose une question, est-ce que, oui, ça peut améliorer l'infiltration efficace ou non? Tant qu'on l'a pas vérifiée, on peut pas répondre à la question. Sauf que, bon, le programme en question dans lequel le projet avait été soumis, bon, effectivement, je vous dirais qu'il y a eu des critiques déjà de faites à ce sujet-là. C'est que, bon, une des conditions puis pour laquelle il y a beaucoup de points quand même qui étaient accordés, quand je dis beaucoup de points, dans le sens que ça joue quand même, c'est un élément qui a un rôle à jouer dans l'évaluation, c'est la fameuse question de la commercialisation.

905

910

Disons, moi, je me suis pas penché sur cet aspect-là parce que ce n'est pas mon domaine, je suis pas un expert du tout dans ces questions-là. Moi, je me suis penché seulement sur le volet plus technique, scientifique de la chose. Mais effectivement, de ce que j'ai compris des discussions qui ont eu lieu à ce sujet-là, c'est que c'est sur ce point-là finalement que... parce qu'il faut dire que dans ce processus-là, bon, il y a une enveloppe d'argent disponible, il y a plusieurs programmes sur la table, projets sur la table qui sont proposés, il y a des points qui sont donnés, des évaluations qui sont faites pour les différents éléments. Alors, à un moment donné, bon, il y a des projets qui sont rejetés.

915

920

LE PRÉSIDENT :

Il s'agit de quel programme au juste, monsieur Ouellet?

M. MICHEL OUELLET :

925

Oh ! Là, les acronymes, c'est le PARD.

LE PRÉSIDENT :

930 Je demanderai pas qu'est-ce que ça veut dire.

M. MICHEL OUELLET :

935 Programme d'aide, je sais pas quoi, à la recherche, développement, économique, en tout cas, une «patente».

LE PRÉSIDENT :

940 Et puis on doit comprendre qu'un des critères, c'est le potentiel de commercialisation?

M. MICHEL OUELLET :

945 C'est ça. Il y a le volet, c'est ça, le volet scientifique naturellement puis il y a le scientifique appliqué à l'environnement, c'est un élément c'est sûr qui est évalué puis qui compte pour beaucoup. Mais maintenant, c'est sûr qu'il y a une contrainte, c'est-à-dire la nécessité du développement technologique, commercialisation, retombées économiques du projet, c'est des éléments pour lesquels il y a quand même, ce qui compte dans l'évaluation de façon appréciable.

950 Je dis pas que c'est la majorité des points, tout est accordé sur ce point-là mais, je veux dire, c'est un élément qui compte. Donc, ç'a joué.

LE PRÉSIDENT :

955 Mais, vous, comme expert, vous aviez trouvé le sujet pertinent au contexte de ça?

M. MICHEL OUELLET :

960 Oui, moi, j'avais trouvé le sujet qui était pertinent, je veux dire, bon, peut-être qu'à la fin de l'étude on se serait rendu compte finalement que l'impact sur l'infiltration efficace est marginal. Moi, j'avais pas de certitude que, oui, l'impact serait majeur. Mais je veux dire, tant qu'on n'a pas fait une étude puis on n'a pas vérifié, c'est ça la recherche, quelqu'un peut faire une thèse de doctorat sur quelque chose puis arrive au bout puis dire, bien, mes hypothèses de départ étaient fausses. Mais je veux dire ça veut pas dire que la thèse est mauvaise, la science a avancé.

965 On sait maintenant que les hypothèses, ces hypothèses-là, cette voie de recherche-là finalement, bien, ça ne fonctionne pas, c'est pas... les gens peuvent être déçus peut-être, dire, bien, c'est toujours plus le «fun» de trouver des choses qui fonctionnent puis qui marchent. Mais je veux dire, le fait de vérifier quelque chose puis là, on trouve la réponse puis on dit, bon,

970 finalement, on pensait que ça pourrait fonctionner, ça ne fonctionne pas, bien, la recherche c'est ça, là. C'est pas toujours nécessairement du positif, ça peut être aussi du négatif. Là, je parle dans le cadre purement scientifique de la chose.

975 Alors, moi, disons, j'ai trouvé dans le contexte des Îles-de-la-Madeleine puis effectivement, c'est probable, c'est même... c'est possible, en tout cas, moi, j'avais pas d'éléments qui me permettaient de dire que non, ça ne peut pas avoir d'impact. J'ai dit, bon, moi, je trouvais pertinent de vérifier, voir si effectivement ça pourrait favoriser l'infiltration efficace.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, compte tenu du fait que la recherche fait avancer les choses et que le sujet est pertinent, est-ce que le projet peut être représenter ou présenter à un autre programme de subvention par Attention Fragile?

985

M. MICHEL OUELLET :

990 Là, il faudrait peut-être faire des recherches. Là, moi, je suis pas suffisamment familier parce que, nous, dans notre service, bon, on est là pour donner une expertise dans le domaine d'hydrogéologie. Alors, ceux qui gèrent le programme ne question, le PARD, bon, ils ont dressé le projet puis ils nous ont demandé, bien, évaluez l'aspect hydrogéologique, scientifique, bon, qu'est-ce que vous en pensez.

995 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fortin, est-ce que vous savez si le projet peut être représenté dans le cadre de ce programme-là ou si d'autres programmes de subvention pourraient l'accueillir?

1000 **M. FRANÇOIS FORTIN :**

Aucune idée malheureusement. Mais je pense qu'on peut...

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous vérifier ça?

M. FRANÇOIS FORTIN :

1010 Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Et puis communiquer l'information à madame Chevrier.

M. FRANÇOIS FORTIN :

Si madame Chevrier veut m'informer de son projet.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Absolument, oui, on l'avait... et même, il y avait une revue de la littérature qu'on avait réalisée nous autres mêmes avec des fonds, des fonds communautaires.

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour la plantation d'arbres, si je comprends bien, la MRC a pris le relais, heureusement que la MRC est là. Parce que le Ministère des Ressources Naturelles, eux, ont décidé de vous laisser tomber.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Bien, parce que la forêt au Québec c'est une forêt exploitée et, nous, on a une forêt à protéger, c'est pas...

LE PRÉSIDENT :

Mais, eux autres, ils s'occupent pas de ça les forêts à protéger, ils s'occupent juste des forêts à exploiter, c'est ça que vous voulez dire?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Bien, je veux pas dire ça comme ça, là. Mais effectivement, ils nous ont dit que la forêt comme on s'en préoccupait, c'était pas de leur mandat.

LE PRÉSIDENT :

On va laisser le soin à monsieur Tourangeau de se défendre un peu. Est-ce que vous avez des commentaires, monsieur Tourangeau?

M. SERGE TOURANGEAU :

1055 Avec votre énoncé, Monsieur le Président, je fais aucun commentaire. Sauf que de dire que malheureusement, on a dû partager nos ressources entre Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine; alors, nos experts du secteur forêt sont à Gaspé. Malheureusement, il y a pas personne ici d'ingénieur forestier qui aurait pu peut-être argumenter avec Monsieur le Président pour cet aspect-là.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Mais planter des arbres, c'est bon pour le secteur forêt normalement?

M. SERGE TOURANGEAU :

1065 Oui mais on mise surtout sur la régénération naturelle, Monsieur le Président.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1070 Il demeure certaines ententes sur l'approvisionnement en plants d'arbres, quand même, je pense que monsieur Gagnon pourra vous en parler, je veux pas tout... mais il est certain que la responsabilité à l'endroit de la forêt ici, c'est retombé dans les champs du Ministère de l'Environnement. Monsieur Gagnon expliquait tout à l'heure.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gagnon, avez-vous des commentaires?

M. JEANNOT GAGNON :

1080 En ce qui concerne la régénération naturelle, il faut comprendre que dans le contexte des îles, elle est pas facile avec les verglas, les vents, etc. puis qu'il faut lui donner un petit coup de main très humain. Alors, nous, c'est sûr qu'on a pris, bon, heureusement il faut quand même admettre que le ministère nous avait indiqué la voie là-dessus, il reste que dans les années, je pense qu'il y a eu un programme, à un moment donné, il y a eu 2 programmes quinquennaux qui se sont succédés, où le ministère est intervenu dans un contexte de, dans le
1085 contexte particulier du milieu forestier ici.

1090 C'est peut-être lui aussi qui nous a mis la puce à l'oreille à l'effet qu'il y avait peut-être bien un lien entre la nappe phréatique et puis la forêt à cause justement d'un captage plus grand de neige, une rétention donc plus grande de neige et puis peut-être pour faciliter l'infiltration de ce milieu-là, alors qu'en milieu déboisé, il y a davantage de ruissellement vers la mer ou vers... ou d'évaporation.

1095 Alors, c'est sûr qu'une fois le ministère, une fois que ses bagages ont été pliés parce
qu'il y a plus de présence du Ministère des Ressources Naturelles ici, nous, on assume la MRC
grâce à un projet qu'on appelle la mise en valeur du milieu forestier, en tout cas, volet II qui est
à même les redevances, une partie des redevances que les compagnies détentrices de CAF
versent, bon, ça nous donne, écoutez, 100 000 \$, 120 000 \$ par année pour faire quelques
1100 interventions, protéger les acquis ou le travail qui a déjà été fait par le ministère grâce à une
petite équipe de travailleurs forestiers qui ont été formés à l'époque, et un technicien forestier
que, nous, à la MRC on peut embaucher pour une période d'environ 26 semaines.

Mais la question, la question demeure, l'intérêt de la forêt ici, il est écologique, il peut
être récréatif, il peut être aussi pour améliorer l'ensemble du milieu humain. Mais la question
1105 demeure, est-ce que ça l'a un rôle dans la réalimentation de la nappe? Et puis, cette question-
là, il faudra bien y répondre un jour.

LE PRÉSIDENT :

1110 Merci. Avez-vous une deuxième question, madame Chevrier?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui. La deuxième question c'est suite à la première où on a parlé comme des
particularités de la place, du milieu insulaire. Puis je me demandais si de ce point de vue-là, on
pourrait pas comme mettre les connaissances qu'on a et se donner des outils de prévention
1115 entre les îles du Québec? Et quand je dis ça, j'ai comme vu, par exemple, à L'Isle-aux-
Coudres, eux autres, ils avaient des problèmes d'assèchement de la nappe ou des ressources
en eau à cause de l'exploitation de tourbières.

C'est assez évident là-bas qu'ils craignent pour l'avenir. Alors, qu'à L'île-d'Orléans, il y
1120 a plus les risques de contamination par les activités agricoles. Puis ici, nous autres, c'est, nos
risques sont sur nos façons de pomper et puis aussi à cause de l'équilibre eau douce/eau salée
qu'ils ont pas dans les îles du fleuve nécessairement, peut-être à Anticosti, je sais pas, je
connais pas L'Île-d'Anticosti puis ses questions d'eau potable mais je sais qu'ils ont une belle
chute. Ils ont une belle chute, ça doit être de la bonne eau, ça.

1125 Mais c'est ça. Puis aussi, parce que j'ai pu voir les îles d'ailleurs aussi, ils ont tous dû à
un moment donné faire face à les réserves d'eau qu'ils ont et la façon de les utiliser et la façon
de se donner de l'eau potable pour tout le temps.

1130 Alors, je me demandais si de ce point de vue-là, il y aurait pas un intérêt à ce qu'on se
mette ensemble pour qu'on se partage nos expériences, nos expertises puis je sais pas
comment exactement, mais il me semble qu'on serait gagnant. Parce que les milieux insulaires,
comment je dirais ça, les limites sont plus rapidement atteintes qu'ailleurs. Et je pense qu'on
est encore chanceux d'avoir de la bonne eau où on en est là, mais je pense qu'on se doit
1135 ensemble de se donner des moyens de prévention majeurs ou massifs. Parce que c'est vrai
qu'il y a plusieurs dangers ou risques et ça serait catastrophique.

LE PRÉSIDENT :

1140 Est-ce que d'abord, du côté du Ministère de l'Environnement, il y a des études ou de la documentation sur les phénomènes communs au milieu insulaire à l'égard des questions d'approvisionnement en eau ou de gestion des eaux?

M. MICHEL OUELLET :

1145 À ma connaissance, je dirais non au niveau de l'exploitation parce que, bon, dans le cas de l'étude de monsieur Sylvestre qui a été faite pour les Îles-de-la-Madeleine, c'est quand même une étude qui a été spécifiquement faite pour le contexte des Îles-de-la-Madeleine.

1150 Dans le cas de L'Île-d'Orléans, là, on parle d'une problématique qui touchait justement la contamination bactériologique des puits individuels. Puis ce qui a été mis en lumière à ce niveau-là, finalement, c'est que souvent, ce sont les gens qui se contaminent eux-mêmes, c'est-à-dire que c'est des problèmes d'aménagement de l'ouvrage de captage par rapport à l'aménagement du champ d'épuration, de la fosse septique. Alors, c'est ce qui explique dans
1155 bien des cas les problèmes de contamination bactériologique qui ont été observés.

C'est quand même des problématiques, oui, il y a des points communs parce que, bon, ici aussi il y a des gens qui ont des puits individuels, bon, on en a parlé hier, des champs d'épuration avec des fosses septiques individuelles. Oui, je pense qu'il y a un bagage de
1160 connaissances qui peut être transféré. C'est sûr que ce qui va être développé, par exemple, bon, quand on a été à Québec, on nous a mentionné un petit peu l'étude, qu'une étude était en cours pour vérifier de quelle façon on pourrait, par exemple, dans le cas d'un puits existant, un puits domestique existant, comment on pourrait peut-être apporter certaines modifications à son aménagement pour mieux le protéger des risques de contamination provenant de la fosse
1165 septique, par exemple, le champ d'épuration de la fosse septique.

Bon. Bien, j'imagine que suite au dépôt de cette étude-là, si les différentes techniques qu'ils ont étudiées s'avèrent concluantes, c'est évident que cette connaissance-là va être disponible puis va être exportée ailleurs au Québec.

1170

LE PRÉSIDENT :

1175 Et on n'a pas de représentant d'Environnement Canada mais peut-être que les gens du Ministère de l'Environnement ont l'information. Est-ce que dans le plan d'action Saint-Laurent, vision 2000, est-ce qu'il y a une approche insulaire, est-ce que les îles sont traitées comme entités ou phénomènes en soi? Personne est au courant.

1180 Et si les insulaires voulaient s'associer, il existe des comités de bassins versants, il existe des associations de toute nature pour la gestion de l'eau. Est-ce qu'on peut envisager des initiatives spontanées d'association pour un peu réunir les connaissances sur les milieux insulaires et développer des pratiques de gestion propres à ces milieux-là?

M. PIERRE AUGER :

1185 Oui, le parallèle est intéressant. Et spontanément, je vous dirais que oui, je pense que l'approche que madame propose est extrêmement intéressante et surtout nouvelle dans le sens qu'on a entendu parler de toutes sortes de problématiques depuis 2 mois, c'est la première fois qu'on nous propose une approche qui fait le point sur l'approche des problématiques
1190 particulières aux insulaires de façon générale au Québec. C'est vrai que les problématiques sont particulières.

Et on connaît dans le fond peut-être peu de chose sur l'ensemble des problématiques qui sont particulières. Je voudrais quand même souligner que dans le cadre des travaux de SLV
1195 2000, le ZIP des Îles-de-la-Madeleine vient de déposer un bilan qui va être en consultation publique dans 10 jours, je pense, ici aux îles, qui est donc spécifiquement orienté sur la problématique des Îles-de-la-Madeleine.

Donc, de ce côté-là, il y a un effort qui a été fait, effectivement, de particulariser le cas
1200 des Îles-de-la-Madeleine. Et je pense que c'est le seul cas dans le cas des ZIP, dans le cas du programme SLV 2000.

LE PRÉSIDENT :

1205 Alors, si madame Chevrier avait l'initiative d'initier un mouvement dans ce sens-là, je comprends bien qu'elle aurait l'appui du Ministère de l'Environnement?

M. PIERRE AUGER :

1210 Tout à fait, tout à fait.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1215 Ça serait bien de pouvoir se dire qu'il y a une ou 2 personnes du ministère qui peuvent faire recirculer l'information ou quelque chose comme ça. Comme, je sais pas, en ce moment les îles font-elles partie de plusieurs territoires du ministère, ça doit? Comme Anticosti, ça doit être la Côte-Nord, L'Isle-aux-Coudres et L'Île-d'Orléans, c'est peut-être, je sais pas, Québec.
1220 En tout cas, peut-être s'assurer que ceux qui ont des îles dans leur territoire soient eux autres aussi en concertation ou en communication, je sais pas trop, ça faciliterait.

M. PIERRE AUGER :

1225 En général, toutes les régions administratives qui ont une frontière sur le fleuve Saint-Laurent ont effectivement dans leur territoire bien souvent des îles à gérer, que ce soit le cas de la Côte-Nord, que ce soit le cas de Montréal, évidemment, de Québec, il y a effectivement énormément de cas, Bas-Saint-Laurent également.

1230 Le problème évidemment, c'est que, en fait, c'est pas un problème mais la gestion du territoire est décidée en fonction des territoires administratifs et non pas en fonction, par exemple, des bassins ou des territoires naturels, des cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

1235 Non mais peut-être que monsieur Gagnon pourrait écrire à ses collègues des MRC concernées, votre projet d'association d'insulaires puis on sait jamais.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1240 Ça va pour ce point-là, merci. La dernière chose c'était, bon, avec toute l'importance de l'eau et des mesures de prévention, je me demandais qui dans le gouvernement était préoccupé par ces questions-là. Comme par exemple, je sais qu'ici on va devoir obligatoirement réparer le réseau d'aqueduc, ça, c'est une grande nécessité. Puis aussi, je sais pas
1245 qui est-ce qui se préoccupe de valoriser la qualité de l'eau, l'importance, son importance et d'informer les citoyens? Est-ce qu'il y a un mandat en prévention?

 Comme dans le réseau de la santé, nous, les CLSC on est de prévention puis les hôpitaux sont curatifs. Est-ce qu'il y a vraiment de la prévention qui se fait et est-ce qu'il y a de
1250 la recherche sur des technologies, par exemple, de lutte au gaspillage, je sais pas, moi?

LE PRÉSIDENT :

 Ce qui vous intéresse c'est l'eau potable?

1255

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, au Ministère de l'Environnement, pouvez-vous nous faire part des perspectives de modification réglementaire à l'égard de l'eau potable et également, des questions relatives à la prévention et à la qualité de l'eau?

1265

M. MICHEL OUELLET :

Bon. Ça déjà été discuté dans des audiences préalables dont le projet de règlement sur l'eau potable, bon, il y a un projet de révision de l'actuel règlement qui va se trouver à modifier certains des paramètres de qualité d'eau qui sont actuellement suivis, il va y avoir des modifications à la baisse de ces paramètres-là. Donc, dans le fond, ce règlement-là, bon, se veut préventif dans le sens où on s'assure de la qualité que les gens consomment.

1270

Si je regarde maintenant au niveau du règlement sur le captage, le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines qui lui traite de... bien, dans le fond, de toute l'activité de captage d'eaux souterraines, ça, aussi on en a déjà discuté un petit peu de son contenu, son contenu est esquissé, je dis bien, dans un des documents justement qui constitue le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines d'avril 1996, plus précisément le document qui s'intitule Plan d'action pour la mise en oeuvre de la politique.

1275

1280

Ce que le règlement contient finalement, c'est 3 volets puis c'est, bon, un volet qui touche l'aménagement, la façon dont on aménage un ouvrage de captage, un nouvel ouvrage de captage, j'insiste beaucoup là-dessus, là, de façon justement à prévenir la contamination de l'eau captée par l'ouvrage de captage. Donc, c'est des normes de construction, des normes de distance à respecter par rapport, par exemple, à la présence d'un champ d'épuration, l'élément épurateur d'une fosse septique.

1285

Ensuite de ça l'autre élément important à mon avis puis c'est l'obligation qui va être faite, non seulement pour les nouveaux captages qui alimentent des réseaux de distribution d'eau potable mais il va y avoir un effet rétroactif, c'est-à-dire que ça va s'appliquer à tous les ouvrages de captage qui alimentent des réseaux de distribution d'eau potable, ça va être l'obligation de définir l'aire d'alimentation de chacun de ces captages-là.

1290

Vous allez me dire, pourquoi il y a un aspect préventif? Moi, à mon avis c'est un élément très important de ce projet de règlement-là. Ce que, nous autres, on appelle l'aire d'alimentation, c'est la portion de territoire à l'intérieur de laquelle, si on était capable de suivre chacune des gouttes d'eau souterraine qui circule, on se rendrait compte que ces petites gouttes souterraines-là éventuellement, ça peut prendre 3 mois, 6 mois, un an mais éventuellement, ces gouttes d'eau-là vont être captées par l'ouvrage de captage, par le puits.

1295

1300

Donc, vous devinez immédiatement l'intérêt de connaître l'aire d'alimentation, c'est de permettre l'identification des activités humaines qui pourraient poser un risque, c'est-à-dire d'altérer la qualité de l'eau souterraine, donc, compromettre l'exploitation durable du captage. Là, on est dans une optique de prévention.

1305

Parce que là, on ne fait pas simplement suivre la qualité de l'eau qui sort du puits, on va se pencher sur la nature des activités humaines sur le territoire puis là, on rentre dans toute la dynamique de l'aménagement du territoire, comment concilier finalement l'opération du captage avec l'utilisation qui est faite du territoire. Donc, la notion de conciliation des usages on la voit apparaître là.

1310

1315

Ensuite, dernier élément du projet de règlement, c'est l'obligation qui va devoir d'obtenir une autorisation à partir d'un certain débit pour entreprendre l'exploitation d'un captage d'eau souterraine. L'idée étant de prévenir les conflits d'utilisation ou encore les impacts sur la qualité de l'environnement. Donc, encore là, un aspect de prévention.

1320

Là naturellement, on parle de projet de règlement puis là, il serait... on ne peut pas avancer, c'est des décisions qui vont être prises par les autorités politiques. À notre niveau on ne connaît pas de date à laquelle ce règlement-là pourrait éventuellement entrer en vigueur.

LE PRÉSIDENT :

1325

Alors, pour ce qui est du projet, de la modification du règlement actuel sur l'eau potable, on nous a déjà dit en séance que les normes seront resserrées pour être conformes aux lignes d'action canadiennes, aux lignes directrices canadiennes, lesquelles s'inspirent largement de celles de l'OMS, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'APA, l'Agence américaine pour l'environnement. Alors, ce règlement-là est d'application municipale.

1330

Sur les infrastructures d'aqueduc et d'égout, vous avez mentionné cette question-là, est-ce que vous aviez une question particulière?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1335

Bien, moi, c'est sur le gaspillage que je me demande s'il y a comme un... parce que ce que vous me répondez c'est, on va s'assurer qu'il y ait pas de pollution qui...

1340

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est parce que vous avez posé la question de la qualité de l'eau et de la prévention par rapport au maintien de la qualité de l'eau. Alors, je pense que la réponse a été bien donnée dans ce sens-là.

1345

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui, tout à fait.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, sur la consommation, le gaspillage, il y a plusieurs municipalités qui ont fait le constat justement en se rendant compte des investissements énormes qui seront nécessaires à leur réseau pour le maintenir en état de fonctionnement, qui se sont rendues compte de l'importance de l'économie de l'eau. Alors, il y a quelques municipalités qui sont venues témoigner devant la Commission, qui nous ont présenté des programmes d'économie d'eau, des programmes d'éducation populaire, soit gérés directement par la municipalité ou avec des groupes ou des associations.

1360 Du côté du Ministère de l'Environnement, sur les questions de consommation et d'économie d'eau, est-ce que vous avez des commentaires?

M. MICHEL OUELLET :

1365 Peut-être mentionner dans le fond, il y a eu des interventions de la part de Réseau environnement sur ce sujet-là dans d'autres audiences puis ensuite, Réseau environnement est très actif sur ces questions-là d'économie d'eau puis je pense qu'il donne beaucoup d'informations qui sont intéressantes aux municipalités pour mettre en oeuvre justement des programmes d'économie d'eau pour, bon...

1370 On fait beaucoup appel dans le fond, bon, je sais bien que ma municipalité, moi, je demeure à Beauport près de Québec, on reçoit un dépliant qui nous informe sur comment on devrait utiliser l'eau pour justement diminuer notre consommation.

1375 Alors, peut-être, je sais pas si monsieur Gagnon est au courant sur ce que Réseau environnement propose comme solution?

M. JEANNOT GAGNON :

1380 Oui. Mais de toute façon, chaque année, je pense qu'Hélène en connaît quand même une partie là-dessus sauf qu'elle exprime une préoccupation qui est pas d'aujourd'hui, là, je veux dire, elle a déjà fait beaucoup de travail aussi dans le domaine de la prévention puis de la protection de la qualité et de la quantité de l'eau. Alors, ses questions me surprennent pas, on a fait même des travaux ensemble; alors, il y a pas de problème là-dessus.

1385 Réseau environnement, effectivement, les municipalités des îles chaque été profitent de la campagne, il y a une campagne annuelle en été en ce qui concerne l'utilisation de l'eau, ils utilisent les médias, la radio, recommandent aux gens d'arroser... généralement de pas arroser parce qu'il a mouillé la veille ou il va mouiller au cours de l'après-midi. Alors, ça, les municipalités des îles se regroupent et puis, profitent de cette expertise-là puis de ce réseau-là

1390

si je peux dire justement parce que faire de la promotion, ça nécessite des énergies humaines et des ressources financières.

1395 C'est évident par contre que là-dedans comme dans d'autres choses, on est souvent à court de moyens financiers. Si on pouvait, en tout cas, quant à moi, si on me donnait plus d'argent j'en mettrais beaucoup sur la prévention et j'en n'ai pas là-dessus autant sur ça que sur d'autre chose, ça, tu le sais.

1400 Mais il reste que quand même, oui, il y a un problème, une préoccupation qui est là, qu'on n'a peut-être pas abordée beaucoup hier et ça m'amène à l'aborder. C'est vrai et puis il y avait une question qui avait été soulevée hier par madame Renaud en disant, bon, écoutez, il y a quelques années à plusieurs reprises en période d'été, on nous rappelait qu'on était limité en termes de quantité d'eau disponible et puis là, on n'en entend plus parler.

1405 Les éclaircissements ont été donnés hier soir. C'est que, en fait, la capacité de pompage actuelle nous permet de répondre avec assez d'aisance, ce qui cautionne pas le gaspillage mais nous permet de répondre avec assez d'aisance aux besoins de notre population et de la population des visiteurs en été qui s'ajoutent à nous. Parce que l'ajout des puits supplémentaires est venu corriger effectivement la situation qui créait un danger de contamination de la nappe par la remontée de l'eau salée.

1410 Faut dire par contre que ces investissements, ç'a été des investissements quand même considérables autant en termes d'ajouts de puits mais surtout aussi avec les réseaux d'égout de secteur. Il y a quand même dans les dernières 10 années, les investissements totalisent au-delà de 20 M\$ pour l'ensemble de la protection de la nappe phréatique.

1415 Le travail est pas complété. Les municipalités en sont conscientes. Il y a, si on peut dire, il y a une obligation qui nous pend sur la tête à l'effet d'implanter des compteurs d'eau. Les 5 municipalités concernées qui sont celles qui sont dotées de réseau d'aqueduc, ça pourrait signifier un investissement dans le cas des compteurs d'eau de quelques 500 000 \$ l'ensemble.

1420 C'est quand même, ç'a l'air de rien à première vue mais c'est quand même assez important dans le contexte actuel de l'économie des îles.

1425 Donc, il y a une démarche qui est faite auprès des affaires municipales pour revoir, à tout le moins la séquence de ça, donc, une proposition qui se dessine à l'effet à tout le moins, au départ, d'identifier les pertes, les fuites d'eau avant d'aller implanter des compteurs. Alors, il y a des données ici puis il faut les prendre pour ce qu'elles sont, je pense, là, faudrait pas dire, o.k., ç'a été... c'est sûr à 100 % tout ça, il y a eu un relevé qui a été fait au cours de, tu me le confirmes, l'automne dernier, l'automne dernier dans les municipalités de L'Étang-du-Nord, Fatima, Cap-aux-Meules qui sont regroupées en réseau, donc une régie intermunicipale

1430 et ainsi qu'à Havre-aux-Maisonset à Havre-Aubert.

Ça donne ceci parce que je pense que les échantillonnages ont été pris par des mesures de jour et des mesures de nuit, des débits de nuit. Alors, ça donne ceci qui est quand même

1435 pas dans certains cas pas tragique, dans d'autres cas plus inquiétant. Dans le cas de L'Étang-du-Nord et de Havre-aux-Maisons, les résultats nous amènent à 400 litres par jour par personne, ce qui est très bon parce que c'est ce qu'on retrouve des fois dans des secteurs exclusivement ou pratiquement résidentiels.

1440 Fatima avec 530 litres par jour serait plus inquiétant parce que c'est effectivement une municipalité essentiellement résidentielle. Havre-Aubert et Cap-aux-Meules sont plus inquiétantes avec 708 puis 872 litres/jour/personne.

1445 Ce que ça indique aussi, c'est quand on enlève les, bon, c'est que les fuites pourraient jouer un rôle majeur justement pour expliquer ces valeurs élevées-là d'utilisation d'eau. Fatima, Havre-Aubert et Cap-aux-Meules dont on parlait se retrouvent avec 38 %, 39 % et 43 % en fuites de leur utilisation totale.

1450 Bon. Encore là, on dit les instruments de mesure, c'est des chiffres qu'il faut prendre avec prudence, il faudrait revoir comme il faut ces choses-là pour dire, c'est 43 % Cap-aux-Meules. Alors, les chiffres sont à prendre avec prudence.

1455 Par contre, si on les ramène quand même, ces chiffres-là, on peut quand même les utiliser pour signifier un état d'inquiétude, si on les ramène en termes de longueur du réseau, on se retrouve avec, en termes de mètres cubes par jour par kilomètre donc, à ce moment-là, selon les municipalités qu'on nommait et dans l'ordre, Fatima, Havre-Aubert et Cap-aux-Meules, on a 17, 19 et 38 mètres cubes par jour et par kilomètre de conduite au lieu de 8 à 10 mètres cubes qu'on retrouve normalement ailleurs. Donc, on est dans des dépassements de 2 à 3 fois plus.

1460 Alors, c'est évident que la première intervention qu'on va faire et que les municipalités actuellement d'ailleurs sont en phase de concertation justement pour élaborer un plan d'intervention à cet égard-là, ça va être davantage de, si je peux dire, courir avec les fuites au lieu d'implanter les compteurs.

1465 Il y a des secteurs où on peut, je pense que de toute façon, Lucien, tu as quand même des données, il y a des secteurs où on identifie des fuites fréquentes, entre autres, je pense c'est le chemin, une section du chemin des Caps à Fatima, partir d'ici à aller vers le chemin Noël, il y a des conduites à Cap-aux-Meules et il y a aussi une section du Havre-Aubert, surtout dans 2 secteurs, entre autres, ce qui alimente l'usine à Havre-Aubert, l'usine de Norpro et une section dans, je pense que c'est les bois brûlés où vous avez beaucoup de... un sol qui est beaucoup... bon. Alors, il y a là des investissements considérables que les municipalités vont consentir.

1475 Sur la question des compteurs, il y a une réflexion qui est entreprise aussi, est-ce qu'au fond, est-ce que... bon, faudrait aussi voir si le jeu en vaut la chandelle. Est-ce qu'on a besoin de 5 000 points de contrôle ou 4 200 points de contrôle pour bien gérer un réseau? Alors ça,

c'est une question aussi que les municipalités devront répondre avec leurs consultants. Alors, c'est là où on en est en toute transparence.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui est envisagé, ce sont les compteurs domestiques et non pas les compteurs industriels?

1485 **M. JEANNOT GAGNON :**

Non, il y a déjà pour une partie des gros usagers, les usines de pêche sont dotées de compteurs, sauf celle que je disais à Grande-Entrée faudrait voir cette chose-là parce que eux autres sont pas reliés à un réseau donc, il sont un peu comme une exploitation individuelle.

1490 Même si les puits, à ce que j'ai appris aujourd'hui, la municipalité a acquis les puits pour pouvoir approvisionner son usine, bon. Mais je crois pas qu'il y ait de contrôle régulier sur.

Donc, les gros consommateurs, les gros établissements sont contrôlés actuellement. Mais c'est au niveau des usages des résidences où il y a pas de compteur.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous savez que 500 à 800 litres par personne par jour, c'est dans la moyenne québécoise.

1500 **M. JEANNOT GAGNON :**

Oui, oui. Mais on en a qui sont un peu plus hautes, là. Mais quand on réussit à aller chercher 400 dans une municipalité comme L'Étang-du-Nord où ils ont quand même une base commerciale assez intéressante, je pense que ça nous fixe un bel objectif qu'on pourrait...

1505 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Chevrier?

1510 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

Je vous remercie.

1515 **M. ANTOINE LANGFORD :**

Bonjour, Monsieur le Président, bonsoir plutôt. En fait, c'est la première fois que j'assiste, c'est la première soirée que j'assiste, malheureusement j'ai pas pu...

1520

LE PRÉSIDENT :

Ça vous impressionne pas trop?

1525

M. ANTOINE LANGFORD :

Ça m'impressionne pas trop sauf que c'est un peu technique et je suis bien content d'adresser ma question, mes 2 questions si on veut en dernier parce que ça me permet d'accumuler des questions et des réponses.

1530

En fait, je suis présent ici comme citoyen parce que j'ai une inquiétude face à l'eau potable et aux Îles-de-la-Madeleine étant donné que nous sommes sur une île entourée d'eau aussi mais qui est non potable cette fois-ci. Ma question a trait à ce qui est de l'infiltration, c'est-à-dire que je voudrais qu'on m'explique un peu si c'est utopique ou si c'est une chose qui serait bien vue, c'est-à-dire qu'aux îles on sait qu'il y a beaucoup d'eau qui est consommée de façon souterraine mais il y a aussi l'écoulement, c'est-à-dire l'eau qui s'en va dans la mer, l'eau de pluie avec le profil géologique ou extérieur des Îles-de-la-Madeleine, c'est-à-dire qu'elle s'écoule à fond, elle s'écoule, elle s'en va à la mer et elle est mélangée avec de l'eau salée.

1535

1540

Ma question, c'est-à-dire, est-ce qu'il y aurait pas possibilité, étant donné, de récupérer une eau?

LE PRÉSIDENT :

1545

De la réinjecter dans la nappe phréatique?

M. ANTOINE LANGFORD :

1550

De la réinjecter par filtration étant donné qu'on a parlé beaucoup de filtration avec monsieur Ouellet.

LE PRÉSIDENT :

1555

D'accord. On va lui poser la question justement. Alors, est-ce que c'est imaginable techniquement, est-ce qu'il y a des avantages à réinjecter dans la nappe l'eau de précipitations, c'est ça, l'eau de précipitations?

1560

M. MICHEL OUELLET :

1565

C'est parce qu'il faudrait recueillir cette eau-là. Alors, la recueillir, trouver un moyen de la rediriger pour avoir des points d'injection. Je dirais, bon, si je me reporte encore au rapport de monsieur Sylvestre, lui évaluait qu'environ 30 % des précipitations annuelles s'infiltraient, donc, rechargeaient la nappe phréatique.

1570

Le 70 %, lui, soit c'est par évapotranspiration ou encore par ruissellement. Non, vraiment techniquement, là, pour le moment, disons, on pourrait peut-être augmenter l'infiltration efficace, madame tout à l'heure a parlé d'un projet de recherche au niveau du reboisement, ça serait peut-être par des techniques qui s'apparenteraient à ça, techniques écologiques, je dirais. Moi, techniques, j'ai tendance toujours à penser à un gadget, un bidule qu'on pourrait installer mais je dirais plutôt, ça serait plus de regarder vers des techniques comme ça d'aménagement du territoire pour favoriser l'infiltration.

1575

Bon. C'est sûr que ça peut sembler curieux mais, bon, si les gens ont, par exemple, je pense pas qu'il y a beaucoup de toits plats ici mais les toits plats avec un drain qui se jette à l'égout, les surfaces asphaltées c'est autant de choses qui vont influencer, qui font augmenter finalement le ruissellement de surface. Alors, je vais regarder au niveau de l'aménagement peut-être du territoire, il y a peut-être des pistes de solution. Alors, on parlait du reboisement, c'est des avenues qui peuvent être prometteuses. Il s'agit de...

1580

LE PRÉSIDENT :

1585

Alors, vous l'avez dit, le reboisement est une avenue prometteuse. Je pense qu'il y en a qui prennent des notes. Mais, vous, monsieur Langford, est-ce que vous aviez imaginé ça d'une certaine façon?

1590

M. ANTOINE LANGFORD :

1595

Bien, c'est ça, c'est parce que peut-être aussi qu'on comprend pas bien le sens de ma question. Mais c'est parce que, moi, si je regarde les sources d'eau potable, des sources qui coulent toutes seules, des ruisseaux qui sont toujours alimentés mais qui se jettent à la mer, quand je vois ça, je vois une eau potable qui s'en va. Et je suis pas le spécialiste là-dedans mais on me dit que lorsqu'on a un bassin de rétention en quelque part, si on prend un exemple Fatima où on a fait une piste de course et où on a aménagé un petit bassin naturel creusé, je sais très bien que cette eau-là, elle se retrouve avec peut-être 6 mois, comme vous avez dit, ou 3 à 6 mois elle va se retrouver dans la nappe phréatique et elle va être potable. Mais par contre, je sais pertinemment qu'il y a beaucoup d'eau qui circule dans nos ruisseaux qui s'en va à la mer et on pourrait peut-être profiter de cette eau-là en en faisant des petits bassins et pendant un certain temps, elle serait filtrée dans le sol?

1600

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Ouellet, est-ce que dans les techniques d'aménagement du territoire, la construction de petits bassins pour retenir des ruisseaux, des sources est une pratique déjà utilisée ailleurs?

1610

M. MICHEL OUELLET :

Là, malheureusement, je peux pas répondre, faudrait que je fasse des recherches, c'est pas impossible de construire des réserves d'eau comme des réservoirs d'eau où en période de crue il y a accumulation d'eau puis lorsque la nappe baisse parce que les petits... il faut penser que les petits ruisseaux, ces choses-là finalement, ce sont des points de résurgence de la nappe. Avec la perméabilité qu'ont les grès rouges puis les dépôts de surface, sablonneux, là, il faut pas... on peut penser que les quelques endroits où on observe des petits ruisseaux, ce sont des zones où la nappe affleure. C'est la nappe phréatique qui alimente en partie ces petits ruisseaux-là.

1620

M. ANTOINE LANGFORD :

C'est-à-dire que c'est un surplus qu'il y a qui coule?

1625

M. MICHEL OUELLET :

C'est ça, la nappe à cause de la topographie, le niveau de saturation du sol, c'est que ces points de drainage-là, ces ruisseaux-là constituent comme des zones d'émergence de l'eau souterraine. Alors, ce sont souvent des points bas au niveau topographique, des dépressions puis à ces endroits-là, l'eau souterraine va faire résurgence puis va alimenter.

1630

La preuve, c'est qu'il peut s'écouler, bon, ça fait 2 jours qu'il ne pleut pas puis ces petits ruisseaux-là continuent à couler. On sait qu'il n'y a pas de pluie, le sol est sec, il y a pas de ruissellement de surface mais ce ruisseau-là continue de couler. Cette eau-là vient d'où? C'est de l'eau souterraine qui fait résurgence puis qui s'écoule vers la mer.

1635

Or, oui, effectivement ce sont comme des drains qui viennent drainer la nappe en différents points du territoire mais ça, c'est fonction de la topographie. Non, je pense que ça serait... j'ai apporté une précision tout à l'heure quand on parlait d'aménagement forestier, recherche prometteuse mais effectivement, ça pourrait être des astuces aussi, peut-être de construire des formes de petites réserves mais là, faut penser que ça prend de l'espace, là. Alors là, c'est une question d'aménagement de territoire. Oui, c'est pas impossible.

1640

Là, ça serait dans une optique de dire, en période de crue, à la fonte peut-être du couvert de neige au printemps quoique cet hiver, je pense que vous avez pas eu un très, très

1645

gros couvert de neige, mais, bon, je sais pas. Ça prendrait peut-être une étude hydrologique pour peut-être voir si effectivement il y aurait un gain important à faire ce type d'aménagement-là.

1650

LE PRÉSIDENT :

Ça fera un intéressant projet de recherche à soumettre à un programme de subvention. Mais à Fatima, l'eau retenue dont vous parlez, elle provient d'un ruisseau?

1655

M. ANTOINE LANGFORD :

Oui, je pense, oui. Parce que, en fait, c'est ça, moi, j'apprends un peu comme vous à cette présentation ici, si je comprends bien c'est un surplus, c'est une soupape qui ouvre et qui...

1660

LE PRÉSIDENT :

Qui vient de la nappe phréatique.

1665

M. ANTOINE LANGFORD :

... s'écoule à la mer, qui vient de la nappe, vu comme ça, c'est très bien si on sait qu'on en a beaucoup d'eau potable. Mais dans le passé, on a failli en manquer.

1670

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que si on peut la récupérer l'eau qui fait résurgence, on peut l'utiliser ou la récupérer.

1675

M. ANTOINE LANGFORD :

Moi personnellement, je pense pertinent cette question-là. Peut-être que l'eau qu'on récupère par les aménagements adéquats, que ce soit forestiers ou des petits lacs qu'on parsème ici et là, les 2 s'équivaillent, là, sans qu'il y ait aucune étude de spécialistes de faite.

1680

M. MICHEL OUELLET :

Moi, quand je parlais d'étude hydrologique, ça serait peut-être justement pour identifier peut-être les endroits propices pour faire ce type d'aménagement-là, c'est dans ce sens-là. Non, je pense que, encore là, c'est pertinent, je veux dire, ça mérite de s'y pencher. C'est sûr dans un domaine insulaire, on a parlé tout à l'heure des mesures d'économie d'eau, c'est évident qu'on a intérêt à minimiser les pertes à ce niveau-là puis d'avoir quand même une

1685

1690 consommation raisonnable. Mais d'un autre côté, c'est sûr que s'il y avait moyen par des aménagements d'accroître l'infiltration efficace, c'est ça de gagné aussi.

LE PRÉSIDENT :

1695 Bien voilà, vous avez une réponse à votre question.

M. ANTOINE LANGFORD :

1700 Merci. J'ai une deuxième question. Cette fois-ci, elle s'adresse à monsieur Morneau d'Hydro-Québec. C'est une question peut-être à développement et je voudrais un peu qu'on m'éclaire là-dessus, peut-être aussi le Ministère de l'Environnement va pouvoir enchaîner.

1705 C'est-à-dire que monsieur Morneau spécifiait tantôt qu'on était à capter à peu près 100 litres d'hydrocarbures, si on veut, de la nappe phréatique à peu près par année. Et je me posais la question suivante, c'est-à-dire on en pompe combien pour en récupérer 100 litre? On en pompe, on en retire combien dans l'exercice du compte de rabattement, là?

LE PRÉSIDENT :

1710 Monsieur Morneau.

M. RÉJEAN MORNEAU :

1715 Essentiellement, on pompe un débit, on a un débit autorisé de 3 litres/seconde, alors pour faire le rabattement de la nappe. Alors, ce qui donne de l'ordre de 65 000 litres par jour. Oui.

1720 Faut voir une chose. C'est que ces débits de pompage-là ont été analysés justement pour... parce qu'il faut peut-être, nos collègues pourront compléter mais lorsqu'on va chercher dans un point donné à un puits le même débit, par exemple, ça a pas le même impact que lorsqu'il est réparti sur une plus grande surface avec une dizaine de puits de pompage.

1725 Alors, ça, c'est un élément qui a joué au moment où on a eu l'autorisation, à savoir que le débit de pompage était réparti sur quand même une grande surface. Et le rabattement de nappe était quand même juste suffisant pour bien trapper les hydrocarbures. C'était comme ça qu'on l'avait pensé comme système.

M. ANTOINE LANGFORD :

1730 C'est bien sûr que ma question avait une sous-question, si on veut, si je peux me permettre aussi.

LE PRÉSIDENT :

On l'attendait.

M. ANTOINE LANGFORD :

Au départ, lorsque les travaux d'Hydro-Québec de décontamination des sols ont débuté, je suis moi-même un employé d'Hydro-Québec, j'avais soumis une idée qui était, c'est-à-dire ce que je trouve dommage et peut-être qu'il y a aucune solution à ce problème-là, encore aujourd'hui quand je passe, que je suis à pied puis que j'entends le ruissellement du 65 000 litres d'eau qui prend le chemin des égouts, je suis comme estomaqué. Je sais pas si... Et ç'a dû être pire ultérieurement parce qu'il y avait plus d'hydrocarbures. Mais maintenant, on est à se poser la question, moi, je suis à me poser la question, s'il faut que la décontamination des sols chez Hydro-Québec et les comptes de rabatement durent encore quelques années, je pose la question à savoir, y aurait-il un moyen efficace de récupérer ces hydrocarbures-là sûrement par le compte de rabatement mais le rejet à l'autre bout du tuyau, y aurait-il une possibilité d'utiliser cette eau-là à une fin quelconque au lieu de la rejeter à la mer?

Ultérieurement, j'avais dit, il y a quelques années j'avais déjà soumis, pas soumis mais parlé d'un projet de dire, bien, écoutez, Hydro-Québec, avec cette eau-là on peut laver une auto même si elle est peut-être souillée en hydrocarbures, ça va peut-être agrémenter la peinture, ça va faire durer la peinture?

LE PRÉSIDENT :

Ça fait un traitement antirouille.

M. ANTOINE LANGFORD :

Ça va faire un traitement antirouille. Maintenant, mon inquiétude c'est de dire, s'il y a des contaminations encore, quand le moment va-t-il venir où est-ce qu'on va essayer d'en récupérer un peu plutôt que de tout jeter à l'égout?

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Morneau, actuellement l'eau pompée est rejetée à l'égout public et épurée à l'usine d'épuration?

M. RÉJEAN MORNEAU :

Présentement, l'eau se dirige, il y a 2 voies, elle se dirige directement au ruisseau des Gaudet ou encore via le réseau d'égout pluvial du Ministère des Transports qui lui-même aboutit au réseau des Gaudet. Alors, c'est les 2 options.

1775

Maintenant, dès le départ suite, finalement, au départ lorsqu'on a amorcé ce projet de pompage des hydrocarbures, les eaux ont été canalisées pendant une certaine période à la vieille centrale. On sait que la vieille centrale était quand même un équipement qui était vieux effectivement et qui consommait beaucoup d'eau, de l'ordre de 4 millions de litres d'eau par

1780

année. Et une partie de cette eau-là ou la majorité peut-être de l'ordre de 50 % servait pour les tours de refroidissement pour refroidir les moteurs, c'était de l'eau qu'on avait besoin en quantité pour ces équipements-là. Alors, les eaux ont été acheminées pendant une période pour réaliser, servir à cet effet-là.

1785

Maintenant la nouvelle centrale elle-même consomme à toutes fins pratiques la moitié moins d'eau potable que l'ancienne, de l'ordre de 2 millions de litres par année.

1790

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous en n'avez pas besoin pour le refroidissement?

M. RÉJEAN MORNEAU :

1795

Non, plus maintenant.

1800

LE PRÉSIDENT :

Et la question qui est posée, est-ce qu'au plan technique, on peut réutiliser cette eau-là de 65 000 litres pompés par jour?

1805

M. RÉJEAN MORNEAU :

Il y avait eu effectivement des projets de lave-autos d'envisagés et de regardés. Maintenant, c'était la question de l'organisation, de la gestion de tout ça. Nous, c'est pas notre mission de base mais s'il y avait eu un promoteur intéressé, peut-être que ça aurait pu aboutir à un projet de ce type-là.

1810

Maintenant, pour la question de pompage, comme on voit, on est à moins de 100 litres par année au niveau des hydrocarbures récupérés. Je pense qu'on arrive, à toutes fins

1815 pratiques, il va falloir changer de technologie ou de façon de faire pour s'il y a lieu, compléter les interventions qui sont nécessaires pour restaurer le site. Alors, il en reste plus pour bien des années avec cette technologie-là.

LE PRÉSIDENT :

1820 Ministère de l'Environnement, commentaires? Voilà 65 000 litres par jour d'eau qui n'est pas utilisée ou utilisable, est-ce que c'est votre opinion également?

M. MICHEL OUELLET :

1825 Comme je vous dis, j'ai été impliqué dans le dossier il y a environ un an pour évaluer un aspect précis du projet. J'étais pas présent dans les discussions précédentes comme au niveau de l'autorisation de la quantité d'eau pompée, ces choses-là, les scénarios. Alors, je suis pas vraiment au courant s'il y a eu des tractations, des discussions. Je sais pas si c'est au niveau
1830 des associations régionales.

La seule chose que je peux peut-être préciser au niveau technique, c'est qu'actuellement, ce pompage-là, comme monsieur Morneau l'a mentionné, c'est que, bon, c'est quand même des pompages qui sont distribués justement dans l'optique c'est de pouvoir permettre la
1835 récupération du diesel en différents points.

Je dirais qu'en même temps, le pompage indirectement a un autre effet, c'est que dans ma petite figure que j'ai présentée tout à l'heure, j'ai mentionné que, bon, il pouvait y avoir une contamination en phase dissoute de l'eau souterraine. Mais ces différents points de pompage-
1840 là permettent en même temps de créer ce qu'on appelle, nous, un piège hydraulique, c'est-à-dire éviter que ces contaminants-là en phase dissoute quittent l'enclave de contamination. C'est-à-dire ça vient stabiliser l'enclave de contamination.

Alors, c'est quand même un rôle qui est très, très important pour protéger, entre autres,
1845 les puits de la Municipalité de Cap-aux-Meules, c'est-à-dire ça évite une migration des phases dissoutes, des hydrocarbures dissous dans l'eau ou migration vers, par exemple, les puits de la municipalité ou vers ailleurs. Alors, ça vient garder en quelque sorte un confinement hydraulique, un piège.

LE PRÉSIDENT :

1850 Alors, monsieur Langford, je pense que ce qu'on peut conclure c'est que votre idée serait faisable, encore faudrait-il qu'il y ait un promoteur intéressé à investir.

M. ANTOINE LANGFORD :

1855 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1860

Merci à vous.

Nous allons prendre une pause de 15 minutes, après quoi, je vais demander à monsieur Louis Morneau de présenter à sa présentation et nous allons entendre également monsieur Damien Turbide.

1865

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1870

J'invite monsieur Damien Turbide à venir poser ses questions, s'il vous plaît.

M. DAMIEN TURBIDE :

1875

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur le Président d'avoir changé l'ordre de présentation et de m'avoir permis de poser mes questions avant la présentation de monsieur Morneau, je m'excuse auprès de monsieur Morneau.

LE PRÉSIDENT :

1880

C'est toujours la priorité aux citoyens, ne craignez pas.

M. DAMIEN TURBIDE :

1885

Merci. Bon, je voudrais, je pense que tous les intervenants ce soir c'était des gens peut-être qui voulaient émettre certaines craintes, en tout cas, qui avaient certaines craintes au niveau de la qualité et de la quantité d'eau. Alors, comme les autres, moi aussi, j'ai certaines craintes du manque d'eau, on en entend parler assez fréquemment.

1890

Et j'aimerais ça revenir sur la question des compteurs d'eau. C'est parce que j'aimerais ça savoir si l'utilisation des compteurs d'eau aurait pas comme... ça faciliterait pas finalement le calcul des fuites d'eau, c'est-à-dire qu'on aurait un certain volume à la source, on sait combien on pompe, on aurait le volume utilisé et donc, on aurait le volume manquant. Donc, ça serait peut-être plus facile d'identifier si réellement il y a des fuites, plutôt que de penser qu'il y a des fuites puis essayer de les identifier, même au niveau des coûts. Parce que là, je me disais, est-ce que 500 000 \$ pour installer des compteurs, ça serait pas moins onéreux que de chercher à l'aveugle des fuites dans le réseau? Alors, c'est la question que je pose pour l'instant.

1895

1900

LE PRÉSIDENT :

1905

Excusez-moi une seconde. Tout d'abord, je voudrais vous indiquer que si vous êtes intéressé dans les transcriptions, il y a un certain nombre d'interventions sur les fuites, entre autres, celles de la région de Laval où des gens de la Municipalité de Laval nous ont donné des informations sur un système d'identification des fuites, système sonore et aussi par télémétrie. Monsieur Gagnon.

1910

M. JEANNOT GAGNON :

Effectivement donc, ça va vous rassurer là-dessus, c'est pas à l'aveugle. Justement, il existe des systèmes et dans l'intervention qui est prévue, qui est proposée, il y a effectivement l'acquisition d'équipements, la formation de nos employés pour pouvoir utiliser ces équipements-là et détecter les fuites. Donc, c'est pas à l'aveugle, là.

1915

L'autre élément, c'est que c'est vrai que si on additionne les 5 000 compteurs, on devrait avoir ce qu'on a envoyé dans le réseau, oui. Par contre, on pourrait réduire le nombre de compteurs puis avoir le même résultat. On pourrait savoir tout à coup qu'à un moment donné s'il y a des éléments, on est capable de... c'est des points de contrôle, un compteur c'est là pour contrôler.

1920

Alors, au fond, il faut voir aussi ce qu'on a comme gain. Bon. En tout cas, je voudrais dire que, moi, c'est une réflexion que je fais quand même depuis peu de temps. Qu'est-ce qu'on a comme gain quand ça coûte, je sais pas, moi, 100 \$ pour installer un compteur à une résidence, que tu as uniquement, par exemple, 10 % des résidentiels parce que la consommation résidentielle est pas là nécessairement le problème. Et qu'au fond, pour aller chercher, entre guillemets, un 20 \$ additionnel chez 10 % des usagers parce qu'eux auront dépasser la consommation, quand on calcule parce que c'est pas rien que d'implanter les compteurs, il faut les relever. Parce que si on les implante puis on fait pas de relevé, ils ne servent pas à grand-chose.

1925

1930

Alors, il y a cette question-là, moi, je pense qu'on est en devoir de se poser, voir si au fond on obtient un résultat valable, si on obtient les résultats qu'on vise. Alors, il y a peut-être d'autres façons de l'atteindre sauf que c'est évident qu'on doit et ça, on doit faire un contrôle beaucoup plus serré de la ressource qu'on le fait actuellement. Ça, je pense qu'on le reconnaît. Il s'agit maintenant de se doter d'outils adéquats. Mais ça vaut pas la peine d'en mettre plus qu'il en faut, probable. Alors, c'est la question qu'on doit se poser.

1935

1940

LE PRÉSIDENT :

Dans les transcriptions des séances, il y a un certain nombre d'interventions de monsieur Yvan Dumont du Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole sur les

1945 questions de compteurs d'eau et d'économie d'eau, et il y a aussi un certain nombre de témoignages de municipalités, entre autres, la Municipalité de Saint-Hyacinthe, de Laval également. Et le Réseau environnement a présenté à la Commission un certain nombre de techniques également de compteurs dits intelligents, c'est-à-dire qui modulent selon l'heure du jour quelles sont les consommations de pointe et de relevés permanents, le relevé par système de télémetrie. Voilà. Monsieur Turbide?

1950 **M. DAMIEN TURBIDE :**

1955 Bien, c'est ça, toujours sur ma première crainte qui était le manque d'eau, j'écoutais les questions de monsieur Langford et les réponses de monsieur Morneau, je pense, où il disait qu'il pompait 2 millions de litres d'eau potable par année pour refroidir les moteurs plus je sais pas combien, il avait calculé ça à la seconde, c'était 15 litres/secondes, quelque chose comme ça, qu'on rejetait directement dans le ruisseau des Gaudet.

M. RÉJEAN MORNEAU :

1960 3 litres/secondes.

M. DAMIEN TURBIDE :

1965 3 litres/seconde, bon, excusez.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que l'eau de refroidissement utilisée, c'est de l'eau souterraine?

1970 **M. RÉJEAN MORNEAU :**

Présentement, nous sommes raccordés à 2 réseaux d'aqueduc, celui de L'Étang-du-Nord et de Cap-aux-Meules.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous utilisez de l'eau souterraine pour le refroidissement des moteurs?

M. RÉJEAN MORNEAU :

1980 Oui. Les refroidissements des moteurs, soit dit en passant, ce n'est plus de l'eau qui est utilisée, c'est tout simplement des boucles de glycol avec des systèmes de ventilation. Maintenant, ce qui était pas le cas dans l'ancienne centrale.

1985

M. DAMIEN TURBIDE :

Alors, ce 2 millions de litres d'eau que vous pompez, c'est pourquoi?

1990

M. RÉJEAN MORNEAU :

D'une part, on utilise un carburant lourd qui nécessite, ce carburant-là doit être passé dans des centrifugeuses pour être préparé pour les moteurs, finalement, pour être injecté au moteur et dans ces centrifugeuses-là pour entraîner les particules et ça nécessite de l'eau. Alors, la principale consommation d'eau se fait là.

1995

M. DAMIEN TURBIDE :

2000

Alors, en vous écoutant, d'autres questions me viennent spontanément comme ça mais est-ce que ça serait pas possible d'utiliser l'eau justement que vous rejetez parce qu'elle est contaminée de la nappe phréatique, de l'utiliser carrément pour faire cette opération-là puisqu'elle est déjà contaminée avec des hydrocarbures?

M. RÉJEAN MORNEAU :

2005

Là, on va mettre quelque chose, je pense, au clair, relatif à cette eau que l'on pompe. Il faut voir que le réseau depuis les 10 puits qu'on a mis en place à l'origine c'est des puits de 30 mètres de profond et l'eau souterraine est puisée à cette profondeur-là. Alors, l'eau que l'on rejette n'est pas contaminée, elle est propre, elle est contrôlée aussi, il y a des standards qu'il faut rencontrer pour le rejet au niveau du ruisseau comme tel.

2010

M. DAMIEN TURBIDE :

Oui mais ma question était pas par rapport à la contamination de l'eau que vous rejetez mais plutôt de l'utilisation que vous pourriez en faire?

2015

M. RÉJEAN MORNEAU :

2020

Nous pourrions en faire, effectivement, comme je mentionnais, alors, depuis au départ on a fait un usage de cette eau parce que l'ancienne centrale était localisée à la proximité. Et, nous, par rapport à toute l'eau qui alimente notre centrale, finalement, on a un réseau, un réseau d'aqueduc qui intègre autant l'eau qui va être utilisée pour des besoins industriels que l'eau potable pour les besoins de la centrale. Alors, ça nécessite quand même de l'eau potable pour les employés et tout ça.

2025

M. DAMIEN TURBIDE :

2030

Est-ce qu'il serait envisageable de séparer ces 2 opérations-là de cueillette ou de besoin d'eau potable, d'avoir de l'eau potable puisée directement dans les réseaux d'aqueduc pour la consommation d'eau potable pour les employés de la centrale et les usages qui en nécessitent, et d'utiliser l'eau contaminée pour les opérations...

LE PRÉSIDENT :

2035

Pour injection dans la centrifugeuse?

M. DAMIEN TURBIDE :

Oui.

2040

M. RÉJEAN MORNEAU :

2045

Tout est possible. Maintenant, nous, on a privilégié d'autres options, entre autres, la réduction à la source au niveau des choix qu'on a faits au niveau de la centrale. Le projet de pompage au niveau de la nappe était un projet temporaire dans le temps; alors, les installations qu'on a faites pour la nouvelle centrale, c'est des installations permanentes.

LE PRÉSIDENT :

2050

Pour la centrifugeuse, est-ce que vous avez besoin d'une qualité d'eau particulière?

M. RÉJEAN MORNEAU :

2055

Non, non. Présentement, on est en train justement de... je pourrais peut-être laisser la parole du côté de Jeannot qui s'y connaît davantage.

LE PRÉSIDENT :

2060

D'accord. Monsieur Leblanc.

M. JEANNOT LEBLANC :

2065

Alors, Monsieur le Président, comme monsieur Morneau disait, effectivement pour ce qui est des appareils de traitement du carburant lourd, c'est bien de ce que c'est qu'on parle ici, entre autres, des centrifugeuses, actuellement la configuration ou la conception de la centrale fait en sorte qu'on utilise un seul réseau d'eau potable. Et ce réseau est raccordé donc d'une part à la Municipalité L'Étang-du-Nord et aussi d'autre part, à la Municipalité de Cap-aux-Meules.

2070 Actuellement, comme monsieur Morneau l'a dit, tout est possible mais il y a aussi une question de coût, donc, d'investissement majeur pour refaire notre réseau intérieur de la centrale pour éventuellement avoir un gain de pas rejeté à 65 000 litres d'eau par jour donc au ruisseau.

2075 Les indications reçues du ministère nous permettait donc... nous avait donc autorisés ce rejet. Sur cette base, nous, donc, on a utilisé cette autorisation-là pour le faire. Donc, bien sûr, ça serait peut-être souhaitable. Toutefois économiquement parlant, c'est pas une option qui a été envisagée.

2080 **M. DAMIEN TURBIDE :**

Est-ce que le Ministère de l'Environnement pourrait s'exprimer sur ça?

LE PRÉSIDENT :

2085 Oui, j'allais justement demander au Ministère de l'Environnement s'il avait un commentaire là-dessus.

M. FRANÇOIS FORTIN :

2090 Bien, en tout cas, je suis content d'avoir l'information. Je pense qu'on est en discussion avec Hydro-Québec, c'est peut-être des questions qu'on peut poser pour voir quelles sont les possibilités de ce côté-là. Pour l'instant, c'est tout ce que je peux vous dire. Mais je pense que maintenant qu'on connaît ces données, ça peut faire partie de l'analyse, effectivement.

2095

M. JEANNOT LEBLANC :

2100 Je pense que ça prend des citoyens inquiets du manque d'eau pour penser à des questions comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2105 Oui, tout à fait. Du côté de la Régie, de la REPIC, est-ce que vous vous êtes posé ce genre de question-là? La REPIC regroupe les municipalités concernées, si je comprends bien?

M. LUCIEN VIGNEAULT :

2110 Oui, les 3 municipalités, effectivement, Fatima, Cap-aux-Meules et L'Étang-du-Nord. C'est bien ça, ça regroupe les 3 municipalités.

LE PRÉSIDENT :

2115 Et est-ce que les questions posées par monsieur Turbide ont déjà fait l'objet d'un examen de votre part? Est-ce que vous vous êtes déjà posé la question sur la consommation d'eau à Hydro-Québec ou le gaspillage, entre guillemets, du 65 000 litres par jour?

M. LUCIEN VIGNEAULT :

2120 Je vais vous dire, c'est madame Delany qui s'est occupée du dossier puis présentement, elle est à l'extérieur.

M. JEANNOT LEBLANC :

2125 Monsieur le Président, j'aimerais apporter peut-être une précision en ce qui concerne l'eau de pompage qui est rejetée. C'est une eau qui est extraite directement de la nappe phréatique, donc, la REPIC ne comptabilise pas cette eau-là actuellement.

LE PRÉSIDENT :

2130 Non, non mais comme responsable de l'eau pour l'île centrale, ça aurait pu être légitime qu'elle se pose la question.

M. JEANNOT LEBLANC :

2135 Et j'aimerais peut-être ajouter également en ce qui concerne les efforts de réduction, Hydro-Québec a travaillé dans l'ensemble de sa conception lors de la nouvelle centrale, a fait des efforts majeurs en ce qui concerne la réduction de l'eau potable, autant sur le refroidissement des machines, comme monsieur Morneau l'a dit précédemment, autant aussi
2140 sur la consommation des autres systèmes à l'intérieur de notre centrale comme telle.

2145 Donc, à ce jour, on a optimisé au maximum certains de nos équipements qui permet d'affirmer aujourd'hui que la consommation de la nouvelle centrale pour la même production d'énergie consomme au-deça de 50 % moins d'eau que l'ancienne.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vos systèmes pourraient fonctionner à l'eau salée?

2150 **M. JEANNOT LEBLANC :**

Pourraient, c'est une bonne question, je ne suis pas un spécialiste dans le domaine. Je suis plutôt responsable de l'exploitation du site. Faudrait poser la question à nos experts, j'imagine que tout est possible. En ce qui concerne l'eau qui est rejetée actuellement aux égouts, on fait plutôt allusion donc au pompage de la nappe pour recueillir donc l'huile. Alors, si je comprends bien, là, actuellement, ce qu'on discute c'est davantage ce volet-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui d'accord mais, moi, je vous pose la question, 200 000 litres d'eau que vous utilisez pour des besoins de procédés?

M. JEANNOT LEBLANC :

Pour ce qui est des besoins de procédés, entre autres, on a fait allusion tantôt aux centrifugeuses, c'est une solution totalement à proscrire. Le fabricant des machines qui est, dans le cas qu'on parle, qui est Alpha Laval recommande une certaine qualité d'eau, entre autres au niveau des chlorures.

LE PRÉSIDENT :

C'est la question que je vous posais justement.

M. JEANNOT LEBLANC :

Et voilà, et ça, c'est pas permis de le faire à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Non. Alors, ça règle la question.

M. Turbide.

M. DAMIEN TURBIDE :

Peut-être juste pour un éclaircissement, j'aimerais savoir en proportion, c'est quoi la quantité d'eau qui est pompée, par exemple, par une usine, l'usine de Cap-aux-Meules pour ses besoins en eau potable, juste un ordre de grandeur?

M. JEANNOT GAGNON :

Ça dépend des usines, je ne veux pas faire peur à personne mais c'est-à-dire l'usine du Havre-Aubert a déjà consommé 20 millions de gallons par année. Alors, je pense que franchement ici, il y a des statistiques plus récentes parce que, moi, j'ai pas nécessairement un suivi de ce qui se fait dans chaque municipalité. Des fois, je l'ai par intérêt mais c'est pas notre rôle comme tel à la MRC. Sauf que quand il y a des dossiers qui sont mis en commun, bon, bien, là, évidemment, on a de l'information.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fortin, est-ce que vous avez des données?

M. JEANNOT GAGNON :

Mais tu en as, toi, des usines, L'Étang-du-Nord?

LE PRÉSIDENT :

On va d'abord demander à monsieur Fortin et on reviendra.

M. FRANÇOIS FORTIN :

En partant, je voulais répondre à la question, à une question qui a été posée hier aussi. Des données effectivement sur la consommation d'eau potable par les usines de transformation de produits marins des îles, on en a. Donc, ce que je pourrais dire, c'est que si on suppose, si on se base sur les quantités de consommation autorisée, actuellement, l'ensemble des usines de l'archipel consommeraient en période estivale, en supposant que ça fonctionne à plein régime, consommeraient 1 600 à 1 800 mètres cubes par jour, c'est les consommations autorisées.

Donc, si on transforme ça en considérant ici les besoins de la population à 600 litres par personne, bien, ça équivaut à 10 000 personnes.

L'autre volet de la question qui m'était posée hier, premièrement aussi, on pourrait, on a aussi des données que je peux pas vous donner actuellement sur les consommations autorisées au niveau des réseaux, de l'ensemble des réseaux des îles, malheureusement, je les ai pas ce soir.

Concernant les rejets des usines de transformation de produits marins, bien, il y a 2 choses, là, les rejets sont de 2 phases, il y a une phase solide, une phase liquide. Bon. La phase solide est issue d'un tamisage qui se fait dans chacune des usines, chacune des usines, toutes les usines des îles possèdent un système de tamisage de leurs eaux de procédés qui fait en sorte qu'il y a une séparation solide/liquide.

2240

Donc, les solides, eux, sont acheminés de 2 façons, soit vers... il y a des autorisations d'immersion en mer temporaires qui sont renouvelées annuellement par Environnement Canada à certaines usines, qui sont localisées principalement aux extrémités de l'archipel où interviennent les problèmes de coût de transport aussi, en tout cas. Et il y a l'autre solution, c'est que c'est l'élimination et/ou valorisation de ces résidus-là au centre de tri, compostage, incinération des îles.

2245

Par ailleurs, les eaux, la partie liquide de ces eaux-là est rejetée à la mer via des émissaires submergés. C'est à peu près ça le portrait grosso modo des usines de transformation de produits marins.

2250

Concernant les données municipales, on pourrait facilement donner des chiffres à la Commission si on nous donne un peu de temps pour le faire.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Vigneault, est-ce que vous en avez des données?

2255

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Non, j'en n'ai pas. Mais si c'est quelque chose qui peut...

LE PRÉSIDENT :

2260

Que vous pouvez colliger ensemble. Alors, monsieur Vigneault et monsieur Fortin vont travailler pour vous et les données vont être rendues disponibles.

M. DAMIEN TURBIDE :

2265

Bon. Je vous avais dit que j'avais 2 volets, en tout cas, 2 sujets, premièrement la question du manque d'eau mais aussi l'autre volet, c'est la qualité de l'eau. Aux îles, on a eu des problèmes les années dernières concernant la présence de coliformes fécaux dans les réseaux, pas d'égout mais plutôt les réseaux d'aqueduc et on a pour résoudre ce problème-là, bon, on a fait d'énormes efforts pour protéger les puits en mettant en place des réseaux d'égout et on a branché toutes les maisons près des puits sur ces réseaux-là.

2270

Ma question c'est, je voulais savoir si ç'avait vraiment eu un impact significatif sur l'absence ou la présence de coliformes dans les réseaux d'aqueduc et on va commencer par celle-là et comment vous pouvez savoir ça?

2275

M. JEANNOT GAGNON :

Alors, il y a obligation pour les municipalités de faire des analyses à période, périodiques et c'est fait à tous les mardis d'ailleurs, elles sont faites. Et donc, écoutez, quand on dit, je pense que vous vous souvenez fort bien qu'il y a quelques années, il est arrivé fréquemment que les municipalités ont dû émettre des avis de faire bouillir.

Encore là, il y a un beau document qui a été produit en collaboration avec madame Chevrier qui vous renseignerait beaucoup là-dessus, c'est qu'au fond, l'avis de faire bouillir, o.k., est une mesure souvent préventive. Si on observe uniquement la présence de «X» coliforme ou un seul, il faut émettre l'avis. Ensuite, on relâchera l'avis au moment où effectivement on se rend compte que la situation est régulière.

Donc, il peut y avoir dans ce processus-là beaucoup plus de fausses alertes que de contaminations réelles. Il y a bel et bien eu des contaminations réelles de puits, entre autres, un puits à Fatima il y a quelques années et puis, à un moment donné, il y a un puits, je pense, à L'Étang-du-Nord. Bon. Ces puits-là périodiquement ont été traités au chlore et par la suite, la situation est revenue à la normale.

Donc, au fond depuis les mesures qui ont été mises en place pour protéger d'ailleurs les environs des puits par la collecte des eaux usées, à ce que je sache, il y a pas eu récemment d'avis de faire bouillir ou s'il y en a eu, ça aurait pu être des alertes mais très courtes. Alors, je pense que la situation là-dessus s'est grandement améliorée.

M. DAMIEN TURBIDE :

Est-ce que les puits que vous indiquez qui ont été contaminés, est-ce que vous connaissez la source de contamination?

M. JEANNOT GAGNON :

Oui, c'était, dans un des cas c'était effectivement un édifice à logements qui était situé tout près et puis dans un autre cas, ça pouvait être des eaux de surface qui s'étaient infiltrées dans le puits. Ça s'est déjà produit aussi au Havre-Aubert. Il y a toute une mécanique aussi là-dedans, je veux dire. Si, à un moment donné, le réservoir, je veux dire, je suis sûr que Lucien serait capable de donner... mais si le réservoir, par exemple, le réservoir doit être bien entretenu aussi, les canalisations doivent être à l'occasion vidangées et nettoyées, drainées et tout ça. Alors, il peut y avoir un paquet de facteurs qui sont pas nécessairement dus à des eaux usées aussi. Alors, c'est ça. Mais actuellement les puits sont, ont été et surtout les nouveaux puits ont été mieux aménagés aussi que les anciens.

M. DAMIEN TURBIDE :

Me permettez-vous d'autres questions, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

2325

M. DAMIEN TURBIDE :

Est-ce que vous pouvez m'indiquer en ordre de grandeur la quantité de chlore que vous avez dû utiliser les années passées, par exemple, par rapport à celle que vous utilisez depuis quelque temps, est-ce que ç'a varié, est-ce que vous utilisez plus ou moins de chlore pour... ou pas?

2330

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Vigneault, voulez-vous répondre dans le micro, s'il vous plaît.

2335

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Monsieur le Président, c'est quelque chose que je vais essayer de vérifier. C'est parce que, moi, je suis en fonction depuis novembre de l'année passée.

2340

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez pas les données là-dessus?

2345

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Non. Mais c'est quelque chose que je peux...

2350

LE PRÉSIDENT :

On a dit hier dans la présentation du portrait régional que l'eau était non traitée; alors, le chlore est utilisé pour le nettoyage des appareils ou quoi?

2355

M. LUCIEN VIGNEAULT :

La question était la quantité de chlore qui avait été utilisée pour décontaminer ces puits-là.

2360

M. DAMIEN TURBIDE :

Ou le réseau.

2365

LE PRÉSIDENT :

Ah ! Pour décontaminer, pour le réseau.

2370

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Qu'est-ce que je vais faire, je vais m'informer puis j'acheminerais les réponses à la Commission.

2375

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais si j'ai bien compris, il y a pas de chloration de l'eau potable?

2380

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Présentement?

LE PRÉSIDENT :

2385

Oui.

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Il y a 4 puits qui sont chlorés présentement, 2 à L'Étang-du-Nord et 2 à Fatima.

2390

M. DAMIEN TURBIDE :

Régulièrement?

2395

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Oui.

M. DAMIEN TURBIDE :

2400

Ou c'est une période tout à fait...

M. LUCIEN VIGNEAULT :

2405

Non, non, c'est régulièrement.

LE PRÉSIDENT :

2410 Alors, il y a 4 puits dont l'eau potable est chlorée maintenant?

M. LUCIEN VIGNEAULT :

2415 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Il va falloir rajuster le portrait régional.

2420 **M. FRANÇOIS FORTIN :**

2425 Je vais vous dire, Monsieur le Président, que je tombe des nues, là. On l'apprend s'il y a des puits qui sont chlorés. La connaissance qu'on avait de l'ensemble des réseaux des îles, c'est que c'est effectivement des puits qui sont pas chlorés. Il y a des problèmes qui nous avaient été signalés dans les années qui ont précédé, je dirais dans les 5 dernières années qui nous ont été signalés, à ces moments-là on a conseillé techniquement la municipalité sur les quantités de chlore à appliquer pour solutionner temporairement les problèmes.

2430 À notre connaissance il y a pas de système de chloration systématique d'implanté. Je sais pas... si c'est le cas, si c'est le cas, il y a un problème.

LE PRÉSIDENT :

2435 C'est le cas. Monsieur Gagnon?

M. JEANNOT GAGNON :

2440 Moi aussi, je l'apprends.

LE PRÉSIDENT :

2445 C'est une bonne question, monsieur Turbide.

M. JEANNOT GAGNON :

Je suis pas dans le domaine. Il faudra aussi vérifier parce que je me souviens, on avait déjà fait une visite des puits du Havre-aux-Maisons et à un moment donné, le secrétaire trésorier disait qu'il les chlorait. On avait eu une discussion à ce sujet-là parce que, pour nous, ça nous semblait une mesure inutile. On lui avait signifié et j'avais l'impression qu'après, c'est une mesure qui avait été levée. Et c'est pour ça que ça me surprend mais on va l'investiguer parce qu'il y a 5 municipalités en cause, Lucien ici en a 3 avec lesquelles il est relié via la Régie, il va falloir vérifier les autres.

LE PRÉSIDENT :

Alors, si l'information qui a été donnée ce soir à l'effet qu'il y a 4 puits de la REPIC qui sont chlorés n'est pas juste, voulez-vous nous en informer, s'il vous plaît?

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Oui, oui.

M. DAMIEN TURBIDE :

Donc, s'il y a des puits chlorés une autre question qui s'ajoute, c'est, quel est l'impact de ce chlore-là directement dans la nappe phréatique? Est-ce que c'est introduit juste dans le réseau ou comment ça fonctionne cette chloration-là?

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Une goutte, je sais pas, au 1 000 litres.

LE PRÉSIDENT :

Ce sont des doseurs de chlore qui sont utilisés?

M. LUCIEN VIGNEAULT :

C'est ça, c'est des «chloreuses» puis l'eau et puis là, c'est acheminé au réservoir puis c'est distribué par après aux résidences puis aux commerces par gravité.

LE PRÉSIDENT :

Alors, ce sont des doseurs de chlore.

M. LUCIEN VIGNEAULT :

2490

Ça n'altère pas le goût parce que tu t'en n'étais pas rendu compte.

M. DAMIEN TURBIDE :

2495

Une autre question c'est concernant le fluor, est-ce que, je sais, est-ce que la REPIC s'est penchée sur cette question-là de la fluorisation de l'eau potable?

LE PRÉSIDENT :

2500

Monsieur Vigneault, est-ce que votre eau potable est fluorée?

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Non.

2505

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous vous êtes penché sur la question?

2510

M. LUCIEN VIGNEAULT :

Non plus.

2515

M. DAMIEN TURBIDE :

Est-ce qu'il y a quelque chose de bon dans la fluorisation de l'eau ou c'est mieux de pas le faire?

2520

LE PRÉSIDENT :

Ça d'habitude, on demande ça aux gens de la santé publique puis les gens du Ministère de l'Environnement, je sais pas s'ils vont oser répondre à cette question-là?

2525

M. MICHEL OUELLET :

On pourrait référer aux transcriptions de l'audience précédente où je me rappelle très bien que la question était adressée justement par les gens de la santé.

2530

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait, c'est ça que j'allais dire. Il y a eu beaucoup d'interventions là-dessus, on pourra vous aider si vous souhaitez trouver les références.

2535

M. DAMIEN TURBIDE :

Je peux encore poser une question? C'est concernant, bon, vous avez dit la REPIC, par exemple, que pour augmenter, c'est Jeannot qui a dit ça finalement, monsieur Gagnon, pardon, qui a dit que pour augmenter finalement la quantité d'eau qui était pompée sans nuire finalement à la nappe phréatique, on avait augmenté le nombre de puits de pompage. Moi, ma question porte sur la pollution que peut occasionner la multiplication de ces puits-là parce qu'on sait, bon, il y a une certaine huile qui a été utilisée, qui a été déclarée non compatible avec un réseau d'aqueduc il y a quelque temps et là, on utilise une autre sorte d'huile pour ces pompes des puits.

2540

2545

Ce que je me demandais, est-ce que cette huile-là est tout à fait hors contamination, est-ce que c'est vraiment exempt de contamination? Et le fait qu'il y ait une augmentation des puits, est-ce que ç'a crée pas aussi une augmentation de la pollution de la nappe?

2550

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Gagnon, de quoi s'agit-il, c'est de l'huile pour lubrifier le système de pompes?

2555

M. JEANNOT GAGNON :

C'est de l'huile pour lubrifier les systèmes de pompes et puis, il y a quelques années, je me souviens plus, là, peut-être 2, 3 ans, le temps passe vite dans mon cas, mais il y a eu à un moment donné des pompes, des anciennes pompes qui utilisaient un type d'huile qui avait été enlevée, retirée du marché et pour une raison ou pour une autre, ça l'avait pas été, en tout cas, ici, ils avaient pas été avisés ou je sais pas, je me souviens plus, il y a peut-être madame Danis qui avait fait un reportage sur la question.

2565

Puis, quoi qu'il en soit, ça, ç'a été corrigé, on a changé le type d'huile. Mais il y avait eu intervention des gens de la direction de la santé publique et correction, information à l'effet qu'il y avait pas de danger à la santé, à ce moment-là.

2570

Alors, je pense que là-dessus, faudrait pas grossir quelque chose. Il y a eu une information qui a été distribuée, les gens du CLSC ont été impliqués ici et les choses ont été ramenées à leur juste dimension. Les corrections ont été faites aussi au niveau de l'huile qui est utilisée.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ouellet, la lubrification des appareils de pompage, est-ce que dans les pratiques, il y a des normes de protection, est-ce qu'il y a un danger d'infiltration ou d'écoulement dans l'usage normal?

2580

M. MICHEL OUELLET :

Je vous dirais franchement, là, ça dépasse un peu mes connaissances le fonctionnement même des pompes puis ces aspects techniques-là, j'avoue que faudrait que je fasse une recherche là-dessus, c'est pas moi le mieux placé dans le service pour discuter de cet aspect-là mécanique de la chose.

2585

Bon. Je peux peut-être juste rassurer monsieur Turbide que pour ce qui est de la nappe aquifère, disons, il y a pas comme tel de problème pour la raison peut-être suivante, c'est que dans le fond, le puits est en pompage, l'eau souterraine s'écoule vers le puits. Donc, il y a pas comme tel de risques de contamination au niveau de la nappe phréatique parce que là, on puise l'eau de la nappe. Donc, ça serait plutôt s'il y avait un contaminant quelconque, ça serait plutôt dans le réseau d'aqueduc qu'il se retrouverait.

2590

Maintenant, pour ce qui est de l'opération des pompes, bien là, c'est ça, je peux pas rentrer dans le détail de comment ça fonctionne. Je me rappelle d'avoir lu qu'effectivement, il y avait eu pour un certain modèle de pompe qui utilisait je pense, je sais pas s'il y avait des pièces de bronze là-dedans, quelque chose comme ça, un modèle de pompe qu'il y avait eu quelque chose du type d'huile utilisée puis qui est plus présente, c'est plus la même technologie puis aussi le même type d'huile pour les nouvelles pompes, là. Mais c'est probablement mon collègue, Rénaud Lacouline qui serait mieux placé que moi pour commenter le fonctionnement des pompes submersibles, ces choses-là. Excusez mon ignorance sur la chose.

2595

2600

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, il semble, monsieur Turbide, que le problème est réglé, que là, vous avez plus à vous inquiéter.

2610 **M. JEANNOT GAGNON :**

On me dit que ces pompes-là d'ailleurs ne sont plus en usage.

LE PRÉSIDENT :

2615

Ne sont plus en usage.

M. GÉRALD CYR :

2620 Il en reste 4 sur 8, on a les 8 nouvelles qui utilisent pas d'huile.

M. JEANNOT GAGNON :

2625 O.K., il y en a 4 donc... sur les 8 derniers puits, c'est des pompes nouvelles. Puis les pompes anciennes, vous avez modifié le type d'huile qui est conforme.

M. DAMIEN TURBIDE :

2630 Une dernière question. C'est encore par rapport à mes craintes, c'était concernant l'épandage de fumier dans les champs pour l'agriculture. Je me pose une question concernant la contamination de la nappe phréatique par les contaminants, soit chimiques ou organiques des cultivateurs.

LE PRÉSIDENT :

2635 Vous parlez de fumier ou d'engrais chimique?

M. DAMIEN TURBIDE :

2640 Bien, fumier parce que c'est ça qu'on retrouve, quand on parle des coliformes, est-ce que c'est des coliformes, par exemple, qu'on parlait tout à l'heure qui polluaient parfois le système d'égout, est-ce que c'est des coliformes d'origine humaine ou d'origine animale? Est-ce qu'on peut identifier la source de ces coliformes-là et savoir si c'est davantage les coliformes humains qui... est-ce que c'est des choses possibles de vérifier ça?

2645

LE PRÉSIDENT :

2650 Hier, on a posé la question des activités agricoles. Et finalement dans les réponses qu'on a entendues, entre autres, il y avait quelqu'un du Ministère de l'Agriculture mentionnait que l'activité agricole demeure mineure et qu'il y a pas de tendance à l'intensification ou à l'industrialisation ici aux îles, et que les fumiers utilisés étaient des fumiers solides, donc avec beaucoup moins de risques de ruissellement, donc, de danger pour les réserves d'eau. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires qu'on pourrait rajouter?

2655

M. MICHEL OUELLET :

2660 Peut-être juste mentionner que, bon, effectivement, quand on parle de la fertilisation
des terres, risque de contamination des eaux souterraines, on revient tout le temps à la
question des nitrates. Peut-être juste donner un... quand même si on regarde ici au Québec les
cas de contamination de puits par des nitrates qui sont connus, sont quand même associés à,
soit c'est dans des zones où c'est reconnu qu'on est en surplus au niveau de production de lisier,
on parle de la région de Chaudière-Appalaches, par exemple, ou encore associés à des types
de culture qui se font dans des milieux qui sont particulièrement vulnérables, des cultures
2665 intensives. On parle de la culture de la pomme de terre, par exemple, dans la région de
Portneuf, là, où là on parle d'une agriculture industrielle intensive, donc, qui fait usage, il y a
beaucoup de matières fertilisantes. Puis aussi, les cultures qui remontent quand même à de
nombreuses années, c'est-à-dire qu'il y a un effet de cumul.

2670 Puis mon collègue avait mentionné le règlement sur la pollution d'origine agricole avec
les plants agroenvironnementaux de fertilisation auxquels vont se soumettre les agriculteurs
puis l'objectif finalement, c'est de fournir, de fertiliser les terres de façon à subvenir au besoin
des cultures.

2675 Donc, théoriquement, les quantités épandues, le maximum de matières nutritives
devrait être, en principe, récupéré par les plantes. Donc, la mise en place de ces plantes-là
devrait permettre de minimiser, les éléments nutritifs qui seraient entraînés par ruissellement de
surface ou encore migreraient, s'accumuleraient dans le sol et éventuellement pourraient être
lessivés et entraînés vers la nappe. Donc, c'est quand même, là, c'est une autre mesure
2680 préventive.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Merci. Merci, monsieur Turbide.

M. FRANÇOIS FORTIN :

2690 Je pourrais rajouter, si vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

2695 Monsieur Fortin, allez-y.

M. FRANÇOIS FORTIN :

2700 C'est qu'une grande partie des entreprises agricoles de l'archipel ne seront pas visées
par ces plants agricoles, j'ai de la misère avec ça, agroenvironnementaux de fertilisation, dont
ne seront pas visés mais seront quand même visés par des normes qui seront fixées par l'ancien

règlement sur les productions animales qui vont être maintenues dans ces cas-là et qui prévoient que le dosage des fumiers doit se faire en fonction des besoins des cultures. Ça d'une part.

Et d'autre part, je voulais vous dire qu'on a vérifié justement la semaine dernière un portrait physico-chimique de l'ensemble des puits d'eau potable qu'on a, en tout cas, pour l'archipel puis il y a aucune contamination aux nitrates qui est rapportée sur l'historique de l'ensemble des puits municipaux, du moins, là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. DAMIEN TURBIDE :

Je pense que le seul lisier ici qui ici pourrait être liquide c'est le lisier de poules, de poulets de la ferme Marcoux. Comment on se débarrasse de ce lisier-là? Est-ce qu'on appelle ça un lisier quand c'est des poulets? On le dit pour les porcs mais pour les poulets.

M. FRANÇOIS FORTIN :

Dans le cas de monsieur Marcoux, encore là, c'est un élevage de volaille sur fumier solide et la majeure partie d'ailleurs du fumier est sous forme solide et il est épandu sur des terres agricoles aussi, selon le dosage que je parlais tout à l'heure.

M. DAMIEN TURBIDE :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Louis Morneau à nous faire une présentation qui va durer 10, 15 minutes, s'il vous plaît. Alors, il s'agit d'une présentation sur la Loi sur les produits et équipements pétroliers, la Loi 64. Monsieur Louis Morneau est du Ministère des Ressources Naturelles, il est ingénieur au département... au secteur de l'énergie.

M. LOUIS MORNEAU :

C'est bien ça, Monsieur le Président. Alors, merci. Donc, je vais essayer de faire ça rapidement étant donné qu'il est tard. C'est la première fois que je fais une présentation à cette heure-là.

Donc, dans le fond, on a parlé hier et aujourd'hui de contamination, entre autres, on a parlé de contamination par des hydrocarbures, on a parlé aussi de fragilité de la nappe d'eau ici aux Îles-de-la-Madeleine et, à un moment donné, madame Chevrier, je crois, parlait, disait : bon, est-ce qu'il y a des outils préventifs, entre autres.

La Loi sur les produits et les équipements pétroliers c'est un régime légal qui, dans le fond, qui est un outil préventif de la contamination, pour prévenir, je veux dire, la contamination par des hydrocarbures à partir d'équipements pétroliers. C'est peut-être pas un outil complet mais c'est quand même quelque chose qui va dans ce sens-là.

Cette loi-là, l'objectif premier de la loi c'est d'assurer la sécurité des gens et de protéger l'environnement contre les risques reliés aux produits et aux équipements pétroliers. Par équipements pétroliers, je vais vous dire tout de suite, on entend par ça par tous, tous les équipements mais vraiment les équipements qui sont reliés aux commerces, par exemple, comme les stations-service, les dépôts pétroliers comme on peut retrouver ici à Cap-aux-Meules et aussi les grands réservoirs d'utilisateurs comme ceux d'Hydro-Québec. Donc, ça regroupe pas mal tout ça. On parle surtout de réservoirs et aussi de la tuyauterie reliée à ça et les équipements qui lui sont reliés comme tels.

Alors, la présentation, bon, une brève introduction. Le nouveau régime qui est axé sur le niveau de risque des équipements pétroliers, un partage, j'avais parlé du partage responsabilité par rapport à ça. Ce qui change et ce qui change pas parce que, dans le fond, je vais y revenir mais la loi a changé et elle est rentrée en vigueur le 1^{er} mai de cette année. Alors, je fais la distinction avec qu'est-ce qu'on avait avant, peut-être une conclusion si j'ai le temps.

Donc, l'introduction, la Loi 64 que je donnais le titre tout à l'heure, a été adoptée en octobre 1997. Donc, après bien des consultations, ça a été adopté à l'unanimité en chambre et suite à ça, bien, il a fallu réviser le règlement parce que la loi comme telle, elle a un règlement d'application, donc, il fallait modifier ça aussi, ce qui a été fait l'année dernière et après ça, il y a eu une prépublication à l'automne passé et finalement, le tout, là, la loi et le règlement sont entrés en vigueur le 1^{er} mai; donc, ça fait à peu près 15 jours.

Il y a une disposition qui va rentrer le 1^{er} juillet. Donc, tout est rentré en vigueur sauf celle sur les certificats de vérification obligatoires d'équipements pétroliers à risques élevés. Je vais le définir plus tard.

Donc, le nouveau cadre légal dans le fond recentre la loi sur l'équipement pétrolier. La première loi à ce sujet-là, ça concernait vraiment le commerce de produits pétroliers, ça date du début des années 1970. L'idée, là, c'était vraiment une réglementation qui était plus à caractère économique.

2785 En cours d'année, bon, il y a eu les différents changements et on arrive aujourd'hui avec le recentrage de la loi sur l'équipement même. Et donc, on ne fait plus vraiment la distinction entre ceux qui faisaient du commerce comme les stations-service et les utilisateurs, ceux qui ont leur gros réservoir pour l'utiliser pour eux-mêmes. Ce qu'on s'est dit, c'est que l'équipement, qu'il soit n'importe où, bon, il est quand même... il peut être à risques, peu importe son utilisateur.

2790
2795 Donc, on a des résultats à atteindre qui ont été fixés par rapport à la loi comme telle, ça a été d'augmenter de 50 % le degré d'étanchéité des nouveaux équipements pétroliers installés au Québec, tout ça sur un horizon de 5 ans, et de réduire de moitié les fuites de l'ensemble du parc d'équipements pétroliers souterrains.

2800 Donc, bien entendu, il y a encore des fuites de produits pétroliers, des fuites de réservoirs souterrains. En 1991, je fais un petit retour en arrière, on avait mis en place un régime de remplacement, un programme de remplacement obligatoire de réservoirs souterrains en acier non protégé contre la corrosion. Ça, ça amélioré les choses quand même parce qu'on s'était à l'époque aperçu qu'environ 30 % de ces réservoirs-là fuyaient, donc, contaminaient l'environnement. Il pouvait y avoir des petites fuites, des plus grandes fuites, ça dépendait.

2805 Donc, le programme obligatoire, bon, ça avancé comme tel et ça se termine en 2001. Donc, ça dépend, il y a différentes dates-butoirs, dépendamment de l'âge des réservoirs souterrains. Pour ce qu'on appelait les exploitants, ceux qui font du commerce, ça finissait en 1998.

2810 La loi maintenant est modulée selon le niveau de risques des équipements pétroliers. À ce niveau-là, dans le fond, il faut dire que cette loi-ci a passé dans le moule de la déréglementation. Et à ce moment-là, ce qu'on a fait, on a évacué les équipements qui étaient jugés moins à risques comme, par exemple, dans l'ancien règlement on gérait même la pinte d'huile chez les Zellers puis tout ça. Ça fait que ça, on a évacué ça de la loi, on s'est dit c'est moins important qu'un réservoir souterrain.

2815 Donc, on a continué avec une loi comme telle parce que, dans le fond, le problème de la contamination avec les équipements pétroliers, bon, c'est sûr que c'est un problème qui est pas unique comme tel, c'est à travers le Québec et puis c'est nord-américain à tout le moins.

2820 Et en plus de ça, donc, on est arrivé avec une classification des équipements et je vais vous en parler plus loin mais la majorité du règlement comme tel porte sur ce qu'on a appelé des équipements à risques élevés. Et par risques élevés, bien, on a classifié ça selon le type de produits qu'il y a dedans. Donc, un exemple, un équipement à risques élevés, bon, c'est un réservoir souterrain de 500 litres et plus qui contient de l'essence, par exemple. Ça, c'est un exemple. Pour un réservoir hors sol, ça prend au moins 10 000 litres de diesel. C'est un autre exemple. On a des tableaux de ça si vous avez des questions plus tard.

Donc, comme je disais tout à l'heure, on a dérèglementé complètement les équipements à faibles risques. Ça, c'est vraiment le paquet préemballé comme tel, les lubrifiants. Les lubrifiants, on ne couvre plus ça dans notre règlement comme tel. Donc, c'est vraiment l'essence, le diesel, l'huile à chauffage, le mazout.

On couvre aussi certaines huiles usées, les huiles usées issues de moteurs ou d'équipements hydrauliques. Donc, il y a différentes obligations comme je disais, je vais passer là-dessus. Mais il faut juste retenir que sur les équipements à risques plus élevés, ceux qu'on a classés comme ça, vraiment, dans le règlement toutes les normes s'appliquent à ces équipements-là. Tandis que si on a un équipement qui est pas classé à risques élevés, bien, on a vraiment des objectifs seulement de performance qui sont indiqués dans la loi.

Ce qui a engendré aussi une certaine diminution des coûts de gestion de l'état parce qu'il faut dire qu'avant à aller jusqu'au mois de mai, jusqu'au 1^{er} mai, on autorisait dans ma direction, on avait environ 3 000 demandes d'autorisation de travaux finalement. Donc, quelqu'un changeait un réservoir souterrain, il faisait une modification à sa tuyauterie, il fallait qu'il fasse la demande au ministère et on avait des gens qui analysaient les plans, communiquaient avec le propriétaire comme tel et puis après ça, bien, on faisait un certain suivi papiers. On recevait un certificat de conformité, on vérifiait ça.

Ça, ç'a changé et ç'a été changé justement pour une vérification terrain que je vais vous parler tout de suite. Dans le fond, c'est vraiment la mise en place d'un nouveau régime privé de vérification des équipements qui est le grand changement là-dedans. Autrement dit, le ministère n'autorise plus de travaux préalables. Par contre, pour les équipements, comme je disais, qui sont à risques élevés, les gens qui installent ce genre d'équipements-là ou qui en enlèvent, donc, un réservoir souterrain, par exemple, encore d'essence, là, ça va prendre un vérificateur agréé, une personne du privé qui a été agréée par notre ministère et qui, à ce niveau-là, ces gens-là vont être sur le marché au début juin environ. Il y a eu un appel d'offres pour voir si des gens étaient intéressés à devenir vérificateurs agréés, il a fallu qu'ils passent un examen et là, il y a une formation qui s'en vient là-dessus.

En plus de la vérification lors de l'installation d'un équipement, il faut dire qu'il y a des protocoles de vérification qui sont déjà définis dans le règlement comme tel; donc, il y a une liste de choses, par exemple, de normes de fabrication qui sont à vérifier, de normes d'installation, de normes de localisation, donc, toutes ces choses.

Il y a une vérification périodique du bon fonctionnement des équipements comme tels. Donc, dépendamment du type d'équipements, si je prends un réservoir souterrain encore, mon préféré, à simple paroi, dans ce cas-là la vérification périodique que le propriétaire, il doit faire faire ça à tous les 2 ans. Et tandis que si c'est un réservoir à double paroi, c'est aux 4 ans.

Donc, à ce moment-là, le propriétaire fait venir un vérificateur agréé et lui passe encore une fois à travers un protocole de vérification pour s'assurer qu'il y a pas de fuite de produit,

donc, il vérifie les inventaires, il vérifie aussi les puits d'observation, tout ça dans le but justement de minimiser les fuites qui pourraient être là, détecter ça les dangers de fuites à l'avance, le plus rapidement possible, en tout cas, contrairement à ce qui est peut-être fait présentement, et aussi pour s'assurer que les dispositifs pour la sécurité sont toujours présents sur place.

Suite à ça, le vérificateur, lui, le lien qu'on a avec lui au ministère, c'est qu'il va émettre un certificat de vérification. Lorsque tout est conforme selon ce qui est prévu au règlement, lui, il émet un certificat au propriétaire et au Ministère des Ressources Naturelles et, à ce moment-là, nous, on va émettre un permis d'utilisation de cet équipement-là.

Si quelqu'un est pris à procéder sans permis parce que, par exemple, il a pas pu avoir son certificat, bon, bien, là, il va être passible d'amende qui débute à 2 000 \$ et peuvent aller jusqu'à 20 000 \$ par jour.

Ce qui change toujours, donc, on est là-dedans, la reconnaissance d'un programme privé de vérification. Bon. Il y a des possibilités de faire des ententes, le ministre a la possibilité de faire des ententes de vérification avec des grands gestionnaires de parcs et, à ce niveau-là, il faut dire seulement que pour ces programmes-là ça doit représenter plus que le minimum que sont les protocoles que je disais tout à l'heure.

La vérification est supportée par les utilisateurs. Donc, les utilisateurs c'est eux qui engagent le vérificateur et le vérificateur, bien sûr, lui, il faut qu'il préserve quand même son côté professionnel, il faut qu'il... il y a des situations de conflit d'intérêts qu'il faut qu'il évite, bien entendu. Et la tarification des permis est proportionnelle aux risques de l'équipement. Et il y a un droit de regard de la clientèle sur la gestion de la loi.

Donc, dans la loi, on prévoit former un comité, un genre de comité aviseur, finalement, avec des professionnels de gestion de risques reliés aux équipements pétroliers, avec des propriétaires d'équipements, avec différents types de personnes, des professionnels aussi dans la gestion des incendies, par exemple. Donc, tout ça pour qu'eux voient où est-ce qu'on s'en va avec la loi, si on atteint nos objectifs ou recommander ce qu'il y aurait à faire finalement le cas échéant s'il y a un problème.

Ce qui ne change pas, bien, c'est le régime d'inspection. Dans le fond, on a encore une équipe d'inspecteurs au ministère. Le vérificateur, lui, c'est bien certain, celui que je parlais tout à l'heure qui est agréé, là, lui n'émet pas d'infractions, bien entendu, mais d'un autre côté, bien, c'est sûr, on continue d'appliquer les dispositions pénales.

Les programmes de modernisation des équipements comme le programme de remplacement de réservoirs souterrains que je vous parlais tout à l'heure, ça se poursuit comme tel. Il y a d'autres programmes de modernisation aussi qui ont pour but de minimiser, si on veut, l'impact des déversements de produits pétroliers qu'il peut y avoir comme, par exemple,

2915 le remplacement de boîtes de captage sous les distributeurs, par exemple. S'il y a une fuite, bon, bien, ça s'en va dans la petite boîte qu'il y a en dessous. Il y en a d'autres comme ça. Il y a les aires de chargement aussi, il y a un programme là-dessus étalé toujours sur un certain nombre d'années pour que les gens, bon, mettent des aires imperméables autour des distributeurs.

2920 Les exigences techniques d'installation des équipements. Ça, ç'a pas changé comme tel. En gros, là, sauf exception, les exigences sont les mêmes que qu'est-ce qui existait avant. Par contre, on s'aligne justement après s'être entendu avec le secrétariat de la déréglementation, vers une révision technique complète du règlement, ce qui va être commencé l'année prochaine.

2925 Donc, en conclusion, bon, on croit qu'on a une solution efficace parce que, finalement, on passe avec un régime où est-ce qu'il y a une vérification obligatoire d'équipements, tout ça dans le but justement d'essayer de découvrir les problèmes avant que ce soit trop tard.

2930 À part de ça, bon, une solution rentable. Et aussi, mon doux ! C'est long, une solution originale dans le sens qu'on se situe entre, je serai pas trop long là-dessus, mais entre le modèle albertain, par exemple, où est-ce que tout est privatisé et le modèle de d'autres états américains, par exemple, ou du Nouveau-Brunswick où c'est entièrement l'état qui gère tout ça. Merci.

2935

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Morneau, pour votre présentation. Il y a monsieur Georges Gaudet qui voulait reprendre la parole.

2940

M. GEORGES GAUDET :

2945 Je vais être très bref, Monsieur le Président. Monsieur Morneau a souligné que son dada, c'était les réservoirs enfouis. Je voudrais vous parler, moi, d'un problème, en tout cas, d'un problème qui m'a été amené par des citoyens, moi, aux îles. Vous savez que le printemps, à la naissance des phoques sur les glaces, il vient des touristes ici qui sont transportés sur les glaces en hélicoptères. Ces hélicoptères-là ont besoin bien sûr de carburant et il y a actuellement à l'aéroport une facilité de carburant qu'on appelle communément du jet «A»
2950 ou du jet «B» pour ces hélicoptères-là et dans un environnement contrôlé. C'est-à-dire qu'il y a une installation là qui a coûté près de, je pense que c'est 150 000 \$ de la part du fédéral ou de la part aussi du partenaire privé qui exploite cet endroit-là pour donner le service de carburant aux avions et aux hélicoptères.

2955

Cependant, quand les hélicoptères viennent ici pendant un mois, 1½ mois pour transporter les touristes sur les glaces, ils s'installent à peu près n'importe où dans des champs avoisinants, en particulier avoisinants cet hôtel ici et ont leur barrique de carburant installée simplement sur le sol comme ça avec des pompes à main pour pomper le carburant. C'est-à-dire qu'au lieu de prendre 2 à 4 minutes de vol pour se rendre à l'aéroport pour prendre le carburant, les compagnies ou je ne sais pas qui réellement, semblent s'intéresser à amener plutôt en barriques de 45 gallons le carburant ici sur le sol et de le pomper directement dans le réservoir de l'hélicoptère.

Je peux vous dire que suite à ça et c'est une pratique commune depuis bien des années aux îles, j'ai pris des photos le printemps dernier de cette pratique. Malheureusement, les photos ne donnent pas aussi l'idée de la senteur et de l'odeur qui se dégagent du sol parce qu'il y a toujours perte de carburant à ce moment-là quand on pompe le carburant d'une barrique de 45 gallons dans un appareil. Et d'ailleurs, je pense que c'est une pratique commune et communément acceptée dans le Nord canadien et dans la brousse à propos des avions de brousse aussi.

Maintenant, à ce sujet-là, moi, j'ai appelé le Ministère de l'Environnement. Malheureusement, j'ai pas mes notes, je peux pas savoir qui j'ai appelé, à qui j'ai parlé, j'ai demandé d'en savoir plus long si c'était une méthode permise et si c'était toléré et ainsi de suite aux Îles-de-la-Madeleine dans un environnement dans lequel on est et on m'a dit qu'on me rappellerait et je n'ai jamais eu de retour d'appel.

LE PRÉSIDENT :

On va essayer d'avoir la réponse ce soir. Monsieur Morneau, est-ce que la loi, d'abord, est-ce que la loi que vous avez présentée, est-ce qu'elle s'applique à un cas comme ça?

M. LOUIS MORNEAU :

Oui, oui, effectivement parce que le jet fuel justement est couvert par la loi. La question en partant, bon, dans le fond, il y a 2 façons de le voir, ça dépend de l'utilisation de ce 45 gallons-là. Est-ce que, par exemple, bon, c'est la compagnie d'hélicoptère, est-ce que le 45 gallons lui appartient à la compagnie comme telle. Si c'est le cas, là, on peut couvrir via les dispositions très générales de la loi. Mais si par exemple, si le 45 gallons en question servirait à faire de la vente, donc, pour des fins lucratives, par exemple, si le 45 gallons appartenait à madame «X» qui vend aux propriétaires d'hélicoptères, vu que c'est des fins lucratives, on le classerait comme un équipement à risques élevés, ce que j'expliquais tout à l'heure et là, il aurait besoin d'un permis et ça serait beaucoup plus exigeant en termes de réglementation.

3000 Mais là, ce que je pense, c'est peut-être que justement, ça fait partie, ce 45 gallons-là appartient justement aux gens des hélicoptères et ils facturent, pas, t'sais, il y a peut-être pas, je sais pas.

M. GEORGES GAUDET :

3005 La façon dont ça se passe c'est qu'il y a 2 fournisseurs majeurs aux îles, Irving et Imperial et ces gens-là vendent sous forme de barriques de 45 gallons aux compagnies d'hélicoptères qui viennent ici transporter les touristes, généralement des compagnies américaines, bon, et ils achètent, aux autres, je sais pas, moi, 10, 20, 30, 40 barriques de 45 gallons des 2 fournisseurs majeurs aux îles.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que ces 2 fournisseurs-là peuvent laisser aller des barriques de 45 gallons comme ça?

3015 **M. LOUIS MORNEAU :**

3020 Oui, oui, tout à fait parce que justement, le propriétaire de l'hélicoptère, lui, bien, il s'en sert à sa propre utilisation. Maintenant, quand même ces gens-là, bon, il y a certaines dispositions qui s'appliquent à eux, peut-être que je pourrais vous les donner.

3025 C'est très général, par exemple, parce que c'est pas un article comme tel du règlement. C'est l'article 6 de la loi qui dit que, bon, les équipements pétroliers doivent être fabriqués et installés de façon à pouvoir contenir en toute sécurité des produits pétroliers qui y sont placés, bon, résister à l'usure, aux manipulations normales, aux incendies, aux chocs, posséder les qualités d'étanchéité nécessaire contre les risques d'explosion, d'incendie, déversement. Ils
3030 doivent être pourvus de dispositifs de protection nécessaire et installés de façon à assurer un maximum de sécurité aux personnes qui y accèdent ou qui s'y approvisionnent.

Donc, on spécifie pas là-dedans, par exemple, bon, bien, voici, ça vous prend, par exemple, une clôture de tant de pieds de haut. Ça donne des principes généraux.

3035 Alors, ce qu'on peut faire dans ces cas-là, c'est vraiment des cas de jugement un peu, là. Lorsque ça pose un problème comme tel, vous pouvez quand même porter plainte au ministère et, nous, on regarde le cas, voir ce qu'on peut faire avec ça. Mais c'est des cas qui sont plus difficiles à gérer que si c'était un équipement qui était sous un permis.

M. GEORGES GAUDET :

En fait, ce qui motive ma question, monsieur Genest, c'est que compte tenu que... et remarquez bien que je n'ai aucun intérêt pécuniaire, moi, dans l'installation qu'il y a à l'aéroport ici, c'est que compte tenu que c'est un équipement qui est adéquat, fonctionnel et qui a été fait spécifiquement pour ça, n'y aurait-il pas lieu, à ce moment-là, de forcer, je dis bien de forcer par règlement ou par loi, je ne sais pas, les gens à aller s'approvisionner à un endroit où l'endroit est protégé plutôt que de fonctionner à risques comme on fonctionne présentement.

Parce que c'est en termes... la question m'est venue mais c'est en termes de protection de l'environnement, c'est-à-dire de contamination du sol.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que la meilleure façon serait que vous fassiez une plainte la prochaine fois au Ministère des Ressources Naturelles et eux devront enquêter et analyser le cas.

M. LOUIS MORNEAU :

Bien dans le fond c'est ça, c'est un peu du cas à cas. Puis si justement vous aviez des précisions, là, vous avez dit que vous aviez peut-être des photos ou, en tout cas, c'est à voir.

Nous, pour intervenir dans ces cas-là, bon, il faut vraiment prendre les gens sur le fait puis c'est peut-être pas toujours évident comme tel.

LE PRÉSIDENT :

Alors, si monsieur Gaudet voulait faire une plainte, il doit s'adresser au bureau régional de votre ministère?

M. LOUIS MORNEAU :

Là-dessus, non, notre bureau est vraiment centralisé, on a un numéro 1-800, donc, je vais vous donner ça, ça sera pas long, je le sais pas par coeur. 1-800-267-1420. Demandez à parler à monsieur Denis Hébert, c'est lui le chef d'équipe des inspections.

M. GEORGES GAUDET :

3085 Est-ce que vous me permettez un petit commentaire. J'ai quand même fait mon enquête sur les obligations qu'on a à l'aéroport s'il y avait perte de carburant sur le sol et même sur un sol, un pavé. On m'a dit : on échappe l'équivalent d'un verre d'eau de carburant et il faut, à ce moment-là, creuser un carré d'environ 1 pied par 1 pied et 1 pied de profondeur, le tout nettoyé, de disposer de la terre et de refaire le tout.

3090 Je peux vous assurer que ce qui se passe au niveau du plan des hélicoptères pendant l'hiver ici aux îles, c'est vraiment pas le cas.

LE PRÉSIDENT :

3095 Il y aurait des trous partout?

M. GEORGES GAUDET :

3100 Bien, c'est-à-dire que les gens travaillent à transporter d'autres personnes sur les glaces pour les amener voir les phoques et finalement, la phase faire le plein demeure très secondaire.

LE PRÉSIDENT :

3105 Merci de votre intervention. Monsieur Antoine Langford. Alors, vous serez notre dessert, monsieur Langford.

M. ANTOINE LANGFORD :

3110 Au départ, je m'excuse, parce que les dernières questions comme ça à cette heure-ci c'est pas évident. Moi, c'est juste pour ma culture personnelle et mon avancement personnel cette fois-ci. C'est que je voulais savoir, au niveau des réservoirs est-ce que Ressources Naturelles qui gère ça ou est-ce que c'est l'Environnement?

3115

M. LOUIS MORNEAU :

3120 Oui, Monsieur le Président. Bien, regardez, les réservoirs, là, quand on parle de produits pétroliers, comme je disais, l'essence, le diesel, le mazout, c'est le Ministère des Ressources Naturelles où je travaille, à la direction de la sécurité des équipements pétroliers.

3125 Par contre, lorsqu'on arrive avec de la contamination par après, nous, on est vraiment du côté préventif, dans le fond, on essaie de faire en sorte que les installations soient faites le mieux possible, installées le mieux possible puis on a certains outils aussi plus coercitifs lorsqu'il y a un problème. Mais, à un moment donné, si vous arrivez avec un problème de contamination, c'est là que le transfert se fait.

3130 Et c'est un peu ce que monsieur Ouellet expliquait, il parlait d'un document, à un moment donné, des lignes directrices d'intervention lors de l'enlèvement de réservoir, ça explique un peu ce partage de responsabilités-là, entre autres. Est-ce que ça répond?

3135 **M. ANTOINE LANGFORD :**

Ça répond très bien à ma première question. Maintenant, la deuxième c'est à savoir, si lorsqu'on parle de démantèlement de réservoirs, d'installations, aux Îles-de-la-Madeleine on a vécu très bien des démantèlements, c'est-à-dire à Cap-aux-Meules on a fait le ménage dans certains réservoirs cher Irving et Irving au point de l'Est, c'est-à-dire Grande-Entrée, on avait des installations-là qui étaient vétustes, ça fait bien des années. Maintenant, tout récemment, on a décidé de démanteler.

Est-ce que le Ministère des Ressources Naturelles fait le suivi de ces installations-là?

3145 **M. LOUIS MORNEAU :**

Est-ce que vous faites référence à des installations hors terre à l'île d'Entrée ou à des dépôts?

3150 **M. ANTOINE LANGFORD :**

Non, je parle de Grande-Entrée, c'était des hors terre, oui.

3155 **M. LOUIS MORNEAU :**

Oui, oui, oui, on est au courant de ça. Irving, comme d'autres compagnies, on les suit d'assez près, là, quand même. Les gens qui ont des installations vétustes comme ça de réservoirs de dépôt pétrolier, par exemple, hors sol, ils bénéficient lorsqu'ils arrêtent d'utiliser ces équipements-là, lorsqu'ils sont vidés parce qu'il y a certaines règles à suivre, il faut qu'ils vident le produit, bon, différentes choses comme ça mais ils ont quelques années avant de les enlever.

3160 Comme par exemple, un dépôt pétrolier marin, bon, ils peuvent avoir jusqu'à 5 ans avant de démanteler leurs équipements.

3165

M. ANTOINE LANGFORD :

3170 C'est ce qui a permis à Irving de laisser son gros réservoir tout près du quai de Grande-
Entrée aussi longtemps sans qu'il soit utilisé?

M. LOUIS MORNEAU :

3175 Là, je sais pas le détail comme tel mais c'est possible effectivement. Il y a des cas,
écoutez, il y a des cas fois, bon, je sais pas celui-là mais dans certains cas, le délai dépasse;
alors, à ce moment-là, nous, on entreprend des poursuites, ça arrive qu'on poursuit les gens.
L'année passée, pour différents cas, on a émis à peu près 250 constats d'infractions. Mais
donc, des fois on poursuit.

3180 Il y a des fois aussi qu'on scelle des dépôts. On en a scellé un l'année dernière à Baie-
Comeau comme telle et ils le démantèlent cette année. Ça dépend. Donc, il faut dire qu'il a
environ 230 dépôts pétroliers au Québec. Alors, c'est difficile de tous les faire dans la même
année comme telle.

3185

M. ANTOINE LANGFORD :

3190 C'est très bien. Je vous remercie infiniment.

LE PRÉSIDENT :

3195 Merci à vous. Monsieur Morneau, vous avez mentionné que l'objectif est de réduire les
fuites de moitié. Est-ce qu'il va y avoir un suivi public ou un tableau de bord de l'avancement qui
va être rendu public?

M. LOUIS MORNEAU :

3200 Oui, sûrement, je veux dire. De la façon qu'on va suivre ça, Monsieur le Président,
c'est en vertu de notre article 25 du règlement, les titulaires de permis comme tels, ceux qui ont
des équipements à risques élevés doivent, lors de leur renouvellement de permis qui est aux 2
ans, nous faire la déclaration des événements qui se sont passés sur leur site. Donc, s'il y a
eu des déversements, des bris d'équipements puis tout ça.

3205 Ça, bien, c'est des données, à un moment donné, on va sûrement faire des rapports
de ça puis c'est sûr que c'est public. C'est à peu près... je sais pas si ça complète.

LE PRÉSIDENT :

3210 Et la reconnaissance des programmes privés de vérification, est-ce que c'est de l'autovérification finalement?

M. LOUIS MORNEAU :

3215 Oui, c'est exactement ça. Donc, voulez-vous que j'enchaîne un peu?

LE PRÉSIDENT :

3220 Oui, dans le domaine du transport, c'est ce qui a été condamné par les enquêtes sur l'événement aux Éboulements, par exemple, les compagnies d'autobus vérifiaient leurs propres autobus.

M. LOUIS MORNEAU :

3225 Bien, regardez, en tout cas, c'est ce qui a été quand même accepté justement à l'Assemblée Nationale en 1997, il y a une possibilité comme telle. Il faut dire que ces programmes-là, dans le fond, le minimum de ces ententes-là, c'est défini avec nos protocoles de vérifications que j'expliquais tout à l'heure, là. Donc, lors d'une installation il y a peut-être une quarantaine de points à cibler, à vérifier. Donc, s'il y a une entente, ça comprend au moins ça. Et il y a aussi, bon, ça décrit un paquet d'affaires.

3230 Mais en plus, il faut dire qu'à notre direction, on va assumer un certain contrôle de ces ententes-là. Donc, on va faire ce qui est prévu, c'est qu'on fasse certains contrôles périodiques. Bien entendu, on remplacera pas leurs vérifications au complet.

3235

LE PRÉSIDENT :

Des contrôles aléatoires?

3240 **M. LOUIS MORNEAU :**

3245 C'est pas déterminé encore comme tel parce qu'on n'a pas eu de demande d'entente comme telle de faite, là. Et notre intention d'ailleurs, c'était de ne pas en traiter pour la première année comme telle, l'application de la loi parce qu'on met en place le régime de vérification, on veut bien connaître ça. Puis en plus de ça, c'est que les renouvellements de permis finalement se font mensuellement pour la première année, pour la transition, pour passer de l'ancien système au nouveau. Donc, pour qu'on soit bien... tout soit au clair, ça va aller à l'année prochaine.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Morneau d'Hydro-Québec nous mentionnait hier que leurs canalisations sont à l'intérieur de galeries, donc, sont toujours accessibles et les fuites peuvent être visibles, on va laisser le temps au sous-comité de transmettre son message. Alors, je disais que monsieur Morneau d'Hydro-Québec mentionnait que désormais, ils ont installé des galeries à l'intérieur desquelles se situent leurs canalisations. Les canalisations sont toujours visibles et accessibles donc, on peut facilement détecter toutes fuites. Est-ce que ça, ça dépasse les normes ou ça va être désormais souhaitable comme installations?

M. LOUIS MORNEAU :

J'ai pas vu les plans comme tels, j'ai pas visité l'installation mais les canalisations peuvent être soit souterraines ou soit hors sol, dans le fond. Alors, que ce soit à travers le béton comme tel, on n'a pas spécifié ça comme tel dans le règlement. À mon sens, à me paraît très sécuritaire, je veux dire, si ça dépasse, bien, dans un sens, étant donné qu'on peut enfouir seulement les conduites sous terre comme telle, je pense que oui, ça dépasse dans le sens que justement, le produit on va le retrouver sur le plancher de béton.

LE PRÉSIDENT :

C'est une sécurité additionnelle?

M. LOUIS MORNEAU :

Oui, ah ! Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Les experts en aqueduc donnaient la Ville de Paris en modèle parce qu'il y a très peu de fuites et le réseau de l'aqueduc de Paris a été installé de cette façon-là. Il s'agit de galeries souterraines avec des tuyaux qui sont toujours visibles et accessibles.

Merci, monsieur Morneau. Et c'est ainsi que se termine cette séance et nos 2 séances de la Commission sur la gestion de l'eau aux Îles-de-la-Madeleine. Il ne me reste qu'à remercier les personnes ressources de leur disponibilité et de leurs compétences. Je remercie également le responsable technique, le sténographe et la secrétaire de Commission.

Je voudrais surtout remercier les gens des îles, les gens du public pour leur courtoisie, leur intérêt et votre fidélité aux grandes questions environnementales et, entre autres, à la question de l'eau.

3295 Les transcriptions et documents seront déposés et disponibles dans les centre de consultation. Je remercie les personnes ressources mais je remercie particulièrement les personnes ressources du milieu, c'est-à-dire les gens des îles de leur contribution précieuse. La Commission acceptera les questions écrites pour encore un certain temps et alors, vous pouvez les acheminer à l'adresse de la Commission.

3300 La deuxième partie de l'audience se tiendra à l'automne. Elle est consacrée à la présentation des avis et des mémoires et vous êtes invités à faire connaître vos opinions par un mémoire écrit ou une présentation verbale.

3305 Et si vous avez l'intention de le faire, vous seriez... vous nous obligeriez beaucoup en nous signalant votre intention pour que nous puissions vous inscrire dans les séances de la deuxième partie. Alors, merci à tous, merci de votre accueil aux îles et bonne fin de soirée.

* * *

3310

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3315

ET J'AI SIGNÉ:

3320 _____
BERNARD J. RAVEAU, s.o.